



HAL
open science

Se présenter pour protester. La candidature impossible de François-Vincent Raspail en décembre 1848

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. Se présenter pour protester. La candidature impossible de François-Vincent Raspail en décembre 1848. *Revue Française de Science Politique*, 2014, 64, pp.869-903. 10.3917/rfsp.645.0869 . halshs-02068348

HAL Id: halshs-02068348

<https://shs.hal.science/halshs-02068348>

Submitted on 13 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Se présenter pour protester

La candidature impossible de François-Vincent Raspail en décembre
1848

Samuel Hayat

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2014/5 (VOL. 64), PAGES 869 À 903
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724633726

DOI 10.3917/rfsp.645.0869

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2014-5-page-869.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SE PRÉSENTER

POUR PROTESTER

LA CANDIDATURE IMPOSSIBLE
DE FRANÇOIS-VINCENT RASPAIL EN DÉCEMBRE 1848

Samuel Hayat

Le point de départ de cet article est un fait en apparence mineur : la candidature à l'élection présidentielle de décembre 1848 de François-Vincent Raspail, républicain et chef clubiste alors en prison depuis mai. Cette élection est bien connue : c'est la première élection présidentielle au suffrage « universel », à la suite de la révolution de février 1848 dont on sait qu'elle a donné le droit de vote à l'ensemble des adultes français de sexe masculin¹. On se souvient aussi de cette élection pour son résultat : Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu de Napoléon I^{er}, un aventurier, quasiment inconnu avant le printemps 1848 et entièrement étranger à la révolution, est élu dès le premier tour, avec 74,3 % des voix. Il bat le candidat du pouvoir en place, Louis Eugène Cavaignac (19,4 %) et le républicain démocrate Alexandre Ledru-Rollin (5 %). En lointaine quatrième position, on trouve François-Vincent Raspail, avec 36 964 voix, soit 0,5 %.

Malgré ce résultat, la candidature de Raspail possède deux traits qui font qu'elle constitue, ou en tout cas qu'elle signale, un moment crucial dans l'histoire du républicanisme français. Le premier est d'être la toute première candidature faite à un niveau national au nom d'une conception socialiste et ouvrière de la République et qui s'appuie sur une mobilisation d'organisations de travailleurs. Le second trait est que cette candidature est présentée par ses promoteurs comme une candidature « impossible² », une candidature qui entend protester contre la question même qui est posée : celle du choix d'un président de la République. Ainsi, à l'occasion de cette élection, est inaugurée la pratique de ce que l'on peut appeler les « candidatures impossibles », pratique qui relève d'un usage protestataire de l'élection présidentielle : on ne présente pas un candidat pour qu'il soit élu, mais pour protester contre l'institution présidentielle elle-même³.

Pour cette raison, la candidature Raspail et les controverses qu'elle fait naître constituent un révélateur des tensions qui entourent alors la mise en place des institutions républicaines,

1. Pour une première approche des événements de la révolution de 1848, cf. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, Paris, Seuil, 2002 (1^{re} éd. : 1973) ; Philippe Vigier, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848. 1847-1851*, Paris, Hachette, 1982 ; Sylvie Aprile et al., *La révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998 ; Jean-Luc Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002 ; Maurizio Gribaudi, Michèle Riot-Sarcey, *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008. Sur l'élection du 10 décembre 1848, la référence reste André-Jean Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*, Paris, Armand Colin, 1965.

2. « Manifeste électoral du Peuple », *Le Peuple*, 15 novembre 1848.

3. On peut en cela comparer utilement cette pratique avec les autres usages protestataires de l'élection, notamment le vote protestataire (Cyril Gispert, Fabien Nicolas, « La mutation du vote protestataire. Partis tribuniens, partis de gouvernement et sentiment antiparti », *Pôle Sud*, 24 (1), 2006, p. 139-154) et le vote blanc (Adélaïde

en particulier autour de la question de la représentation politique. Si la révolution de 1848 est aujourd'hui retenue comme le moment de l'avènement du suffrage universel¹, c'est au prix de l'oubli des conflits qu'elle a fait naître autour des manières de représenter le peuple souverain. Les oppositions entre républicains sont exacerbées au printemps et jusqu'à l'insurrection de juin, mais elles ne disparaissent pas après cette date². Les partisans de la République démocratique et sociale, les « démocrates-socialistes », selon l'expression qui apparaît à l'automne, vaincus dans les urnes en avril et dans la rue en juin, n'en continuent pas moins à promouvoir une conception spécifique de la République et de la représentation politique. Celle-ci passe notamment par le refus radical de l'existence d'un président de la République élu au suffrage universel direct, décrite comme monarchique ; une critique à première vue paradoxale, puisque l'utilisation de cette procédure est censée, bien au contraire, être la caractéristique principale d'une élection républicaine et démocratique.

Dès lors, deux séries de questions découlent de l'analyse de la « candidature impossible » de Raspail. D'abord, quant à la conception de la représentation politique développée par les démocrates-socialistes. Pourquoi le suffrage universel ne permet-il pas de garantir, selon les démocrates-socialistes, une véritable représentation du peuple ? En quoi les formes de représentation mises en œuvre *via* l'élection du chef de l'exécutif au suffrage universel sont-elles incompatibles avec la République ? Pourquoi, dans ces conditions, les démocrates-socialistes veulent-ils présenter un candidat impossible, et quelle forme de représentation fait intervenir cette candidature ? Cela amène nécessairement à la question de savoir qui sont les acteurs portant la candidature de Raspail, dans quel horizon ils situent leur critique de l'institution présidentielle, contre quelle conception de la République et de la représentation ils s'inscrivent. Parallèlement, on s'interrogera sur les raisons qui poussent ces personnes à choisir Raspail plutôt qu'un autre³. Quels traits font de lui un « bon » candidat impossible ? Quelle est sa position parmi les autres candidats potentiels des démocrates-socialistes ? Puisque sa candidature repose sur le refus d'un certain usage de la représentation politique, quelle sorte de représentant est-il ? À l'intersection de ces deux séries de questions, une interrogation constitue le cœur de cette recherche : que révèle le choix de l'individu Raspail comme candidat impossible du rapport des démocrates-socialistes à la représentation politique ?

Zulfikarpasic, « Le vote blanc. Abstention civique ou expression politique ? », *Revue française de science politique*, 51 (1), février 2001, p. 247-268 ; Yves Déloye, Olivier Ihl, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 227-276. Cf. aussi, sur l'abstention, Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilitisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

1. Sur 1848 dans l'histoire du suffrage universel, cf., à partir de trois méthodes d'enquête différentes : Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991 ; Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 2001 (1^{re} éd. : 1992) ; Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002.

2. Je me permets ici de renvoyer à Samuel Hayat, *1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Paris, Seuil, 2014 ; et « The Revolution of 1848 in the History of French Republicanism », *History of Political Thought*, 35 (4), 2014.

3. Plusieurs ouvrages ont été consacrés à François Raspail, parmi lesquels on peut retenir Georges Duveau, *Raspail*, Paris, PUF, 1948 ; Dora B. Weiner, *Raspail. Scientist and Reformer*, New York, Columbia University Press, 1968 ; Yves Lemoine, Pierre Lenoël, *Les avenues de la République. Souvenirs de F.-V. Raspail sur sa vie et sur son siècle, 1794-1878*, Paris, Hachette, 1984. Il faut aussi signaler, à propos de la pensée de Raspail, l'article de Ludovic Frobert, « Théorie cellulaire, science économique et République dans l'œuvre de François-Vincent Raspail autour de 1830 », *Revue d'histoire des sciences*, 64 (1), 2011, p. 27-58. Aucun de ces travaux n'accorde d'importance significative à l'épisode de la candidature de décembre 1848. On pourra aussi consulter à profit le très riche catalogue de l'exposition sur Raspail à la Bibliothèque nationale, principalement rédigé par Simone Raspail et Louise Dubief : *François-Vincent Raspail (1794-1878)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978.

Pour y répondre, on commencera par rendre compte de l'émergence, au printemps 1848, d'une conception spécifique de la République, la République démocratique et sociale, portée, entre autres, par Raspail, et opposée à la République modérée qui triomphe après l'échec de l'insurrection de juin. Dans un deuxième temps, on s'intéressera à la construction à l'automne 1848 d'une protestation contre l'institution présidentielle, en rendant compte à la fois des acteurs de cette protestation et des arguments qu'ils avancent. Enfin, on verra de quelle manière la candidature Raspail est mise en œuvre et défendue comme candidature « impossible », et l'on étudiera sa réception parmi les démocrates-socialistes et dans l'électorat.

Prologue d'une candidature : Raspail et les Républiques du printemps 1848

L'élection de décembre 1848 est l'aboutissement de deux processus croisés. D'une part, elle s'inscrit dans le cadre de l'invention et de la mise en place d'institutions républicaines, à la suite de la révolution de février 1848. D'autre part, elle est un moment-clé dans la construction du champ politique, en mettant aux prises des candidats qui représentent des partis différents¹. Les deux sont liés : c'est en grande partie dans la lutte pour la définition des institutions républicaines que se forment les positionnements partisans. Pour comprendre les enjeux de l'élection de décembre 1848, et par là même la signification de la candidature de Raspail, il est donc nécessaire de revenir sur ces processus. À cette occasion, nous présenterons l'activité et la trajectoire propre de Raspail durant les événements du printemps 1848.

La révolution du 24 février et ses conséquences

La révolution elle-même, l'événement insurrectionnel, est le résultat d'une campagne en faveur de la réforme électorale, la campagne dite des banquets². Au cours de cette mobilisation, l'opposition met en avant un mot d'ordre : tout citoyen doit être garde national, tout garde national doit être électeur. Le 24 février 1848, une suite de circonstances aboutit à une insurrection victorieuse, le régime n'étant soutenu quasiment par personne, et notamment pas par la Garde nationale. Le souvenir de la révolution de 1830, qui a permis à Louis-Philippe d'arriver au pouvoir, est omniprésent, et tout l'enjeu, pour les insurgés, mais aussi pour l'extrême gauche parlementaire, est d'éviter que la révolution soit à nouveau

1. Comme le note Pierre Rosanvallon, « [le terme de parti] ne renvoie alors pas tant à la notion d'organisation qu'à celle d'opinion. Il désigne de façon relativement floue toutes sortes de regroupements aux frontières socio-politiques peu définies. [...] La notion de parti s'apparente à celle de clan, de groupe de pression ou de mouvement d'opinion sans référence à une structure particulière » (Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 227-228). Le mot parti renvoie ainsi à une tendance, souvent incarnée dans un journal (*Le National* pour les républicains dits modérés, *La Réforme* pour les républicains dits avancés) ou un lieu de réunion (le comité de la rue de Poitiers pour les conservateurs, de la rue Taitbout pour la Montagne). Cf. Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

2. Peter Amann, « Prelude to Insurrection. The Banquet of the People », *French Historical Studies*, 1 (4), automne 1960, p. 436-444 ; John J. Baughman, « The French Banquet Campaign of 1847-48 », *The Journal of Modern History*, 31 (1), 1959, p. 1-15. Pour une introduction plus générale au rôle des banquets comme instrument politique dans le premier 19^e siècle : Vincent Robert, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010. Cf. aussi Emmanuel Fureix, « Banquets et enterrements », dans Jean-Jacques Becker, Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*. Vol. 1 : *L'héritage du XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 197-209.

« escamotée »¹. Un Gouvernement provisoire se met en place, comprenant sept députés radicaux (Marie, Garnier-Pagès, Crémieux, François Arago, Ledru-Rollin, Dupont (de l'Eure), Lamartine), les rédacteurs en chef des deux plus importants journaux républicains, le *National* (Marrast) et la *Réforme* (Flocon), ainsi qu'un socialiste (Louis Blanc), et un ouvrier membre des sociétés secrètes (Albert). Ainsi, par le coup de force du 24 février, des membres de différents courants de l'opposition au régime de Juillet accèdent au pouvoir. Mais face à eux, ils ont un peuple parisien toujours en armes.

Raspail, comme en 1830 (cf. encadré 1), a participé aux combats. Le 25 février, le lendemain de la victoire de l'insurrection, il est, avec des milliers de parisiens, devant l'Hôtel de Ville, où le nouveau Gouvernement provisoire a installé son siège. Il s'introduit de force, accompagné d'ouvriers, dans l'Hôtel de Ville, va jusqu'à la pièce où le Gouvernement provisoire est en plein travail, et les menace de revenir avec des hommes en armes s'ils ne reconnaissent pas la République immédiatement. Puis il proclame tout simplement lui-même la République, devant le peuple assemblé, suivi quelques heures plus tard par les membres du Gouvernement provisoire². La République étant proclamée par le Gouvernement provisoire sous la pression de la rue, reste à en définir le sens, une tâche d'autant plus délicate qu'il n'y a alors pas d'accord sur ce qu'est une République. Sous la monarchie de Juillet, les acteurs qui avaient réactivé l'idée de République avaient ajouté à l'héritage révolutionnaire (lui-même sujet à des interprétations différentes) une attention particulière pour les ouvriers. Après l'insurrection lyonnaise de novembre 1831, les républicains de la Société des Amis du Peuple puis de la Société des droits de l'Homme avaient tenté de mobiliser avant tout des travailleurs, s'appuyant sur le fait que la révolution de 1830 avait constitué un déclencheur pour de nombreuses luttes ouvrières³. En 1848, pour les républicains « de la veille », qui avaient lutté pour la République sous le régime déchu, la République était une promesse, celle d'un règne du peuple, dans un sens irréductiblement politique et social : l'inclusion des citoyens dans les processus de décision et l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier celles des travailleurs. Mais la question de savoir comment réaliser ce programme n'est pas close en 1848 ; c'est très largement à l'épreuve des événements du printemps, dans la coexistence entre différentes institutions et entre différentes interprétations du rôle de ces institutions que cette question trouve progressivement une réponse – ou plutôt des réponses antagonistes.

1. Cf. par exemple les affiches reproduites dans *Les murailles révolutionnaires. Collection complète des professions de foi, affiches, décrets, bulletins de la république*, Paris, J. Bry aîné, 1856, p. 237 et p. 642.

2. Cet épisode s'entremêle avec celui du rejet du drapeau rouge et de l'adoption du décret du droit au travail, en fonction des ordres et des équilibres différents selon les témoins et les auteurs. La place donnée à Raspail participe en tout cas à le présenter comme un héros républicain. Cf. par exemple la brochure hagiographique publiée à l'automne 1848 par Charles Marchal, *Biographie de F.-V. Raspail, représentant du peuple*, Paris, Imprimerie A. Henry, 1848, p. 12-13 (aussi auteur, le 27 septembre 1848, d'une « Lettre à F.-V. Raspail », Archives nationales (AN), AB/XIX/680). On trouve dans les papiers personnels de Raspail son récit de l'événement, qui, selon lui, a lieu entre midi et treize heures ; sa proclamation de la République y est reproduite : « Au nom du peuple français, je proclame la République une et indivisible ; peine de mort, aujourd'hui seulement, contre quiconque conspirerait hautement pour une régence. Vive la République » (archives départementales (AD) du Val-de-Marne, 69 J 6).

3. Pour une introduction sur le mouvement ouvrier français du 19^e siècle, cf. Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires. Archives du rêve ouvrier*, Paris, Fayard, 1981 ; William Hamilton Sewell, *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Paris, Aubier-Montaigne, 2^e éd., 1983 ; Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1986 ; Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France. 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989 ; Roger Magraw, *A History of the French Working Class. Vol. 1: The Age of Artisan Revolution, 1815-1871*, Oxford, Blackwell, 1992.

Encadré 1 : François-Vincent Raspail sous les monarchies parlementaires

Raspail naît en 1794 à Carpentras, d'un père restaurateur patriote qui meurt en 1795 et d'une mère royaliste. À la chute de l'Empire, victime de la Terreur blanche, il quitte le Midi pour Paris, où il devient enseignant. Il collabore à des publications s'opposant à l'ultra-royalisme, ce qui lui vaut d'être renvoyé de son poste. Au début des années 1820, Raspail entre dans la Charbonnerie, une société secrète visant le renversement des Bourbons. Le complot échoue en 1822. Raspail se consacre aux sciences naturelles et publie de nombreux ouvrages dans lesquels il développe peu à peu une théorie biologique novatrice.

Pendant la révolution de 1830, Raspail se bat sur les barricades et y est blessé. Il caresse l'espoir d'acquérir une position institutionnelle en tant que scientifique, sans résultat. Cet échec professionnel le pousse à s'engager parmi les républicains, en entrant dans la Société des Amis du Peuple puis en devenant le président, ce qui lui vaut de multiples procès, qu'il utilise comme tribunes politiques, et de nombreux passages en prison. En 1834, il lance un journal, *Le Réformateur*, mais il est à nouveau condamné à la prison en 1835 et son journal s'interrompt peu après.

À sa sortie de prison, fin 1835, il se consacre à la chimie. En 1840, il participe en tant qu'expert scientifique de la défense à un procès très commenté, celui de Marie Lafarge, qui assure à Raspail une grande popularité. Parallèlement, il commence à tenir des consultations médicales régulières chez lui, à Montsouris, à partir de 1838. En 1843, il publie son *Histoire naturelle de la santé et de la maladie*, dans laquelle il mêle considérations scientifiques et conseils d'hygiène. En 1845, Raspail en publie une version abrégée, le *Manuel annuel de la santé*, en format de poche, mis à jour annuellement (cf. note 4, page 884). C'est un succès, avec 200 000 exemplaires vendus en cinq ans, assurant à Raspail un revenu confortable. La même année, il ouvre un dispensaire rue des Franc-Bourgeois. Ses consultations y sont gratuites. Il y acquiert une réputation de médecin des pauvres, et la méthode Raspail d'automédication se répand.

Contrairement à ce qui avait eu lieu durant la révolution de 1830, toutes les institutions de représentation du régime précédent sont cette fois-ci dissoutes. Dans cette vacance, un certain nombre d'institutions nouvelles se mettent en place, issues de la révolution elle-même, ou d'une transformation de dispositifs préexistants. D'abord, un Gouvernement provisoire, représentatif des différentes tendances républicaines. Sa majorité, derrière Lamartine, le ministre des Affaires étrangères, est favorable à l'organisation la plus rapide possible de l'élection d'une Assemblée constituante. Mais une minorité, derrière Ledru-Rollin, le ministre de l'Intérieur, pense qu'organiser une élection sans avoir au préalable républicanisé le pays, c'est-à-dire épuré l'administration et éclairé le peuple, risquerait de ramener au pouvoir les anciennes notabilités. Enfin, Louis Blanc et Albert veulent que le Gouvernement provisoire utilise son pouvoir né des barricades pour entreprendre une réforme sociale. Deuxième institution, la Garde nationale démocratisée, incluant tous les citoyens masculins adultes élisant leurs propres chefs¹. Troisième institution, la Commission de gouvernement pour les travailleurs, ou Commission du Luxembourg, mise en place sous

1. Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.

la pression des ouvriers parisiens le 28 février, présidée par Louis Blanc et Albert. On a affaire à un véritable parlement du travail, composé par des délégués des corps d'État, c'est-à-dire des métiers¹. Enfin, à côté de ces institutions, de façon plus informelle, se créent très rapidement des centaines de clubs et de journaux². Les clubs sont investis massivement par les Parisiens, qui sont environ 100 000 à assister à leurs séances, soit un tiers des hommes adultes de la capitale. Le mouvement clubiste entend jouer un rôle d'influence et de contrôle vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Parmi tous les clubs, quelques-uns acquièrent rapidement de l'importance, souvent autour d'une personnalité, comme par exemple Barbès, Blanqui, Cabet, mais aussi Raspail.

Raspail, un acteur de premier plan du mouvement clubiste

Celui-ci crée en effet dans les jours qui suivent la révolution un journal qu'il intitule *L'Ami du peuple en 1848*, le titre faisant référence à la fois à la société des Amis du peuple, dont il a été le président en 1831-1832, et à *L'Ami du Peuple* de Marat pendant la Révolution française – un personnage, à la fois médecin et républicain intransigeant, que Raspail admire profondément³. Et surtout, en mars, il fonde un club, le Club des Amis du Peuple, qui tient sa première séance le 23 mars⁴. C'est le club le plus fréquenté de la capitale, 5 000 personnes environ – principalement des ouvriers, et beaucoup de femmes, ce qui est rare ailleurs – assistant à chacune des séances, qui sont ouvertes au public pour un prix modique, 10 centimes. Ce club est avant tout un lieu où Raspail fait des leçons politiques, mais certaines séances sont aussi consacrées à la discussion des candidatures à l'Assemblée constituante, dont l'élection est prévue le 23 avril. Contrairement à la plupart des grands clubs, dont les dirigeants opèrent une pré-sélection parfois rigoureuse, Raspail invite tous les candidats potentiels à venir se présenter au public au cours des séances du club. De ce fait, le spectre des candidats auditionnés est très large. Raspail et son ami Kersausie sont ovationnés, mais d'autres candidats recueillent aussi les suffrages des membres : des ouvriers (inconnus ou célèbres, comme le réformateur Agricola Perdiguer), des bourgeois, des démocrates radicaux (notamment Alphonse Esquiros), le communiste Étienne Cabet et même des nobles (le légitimiste rallié à la République La Rochejacquelin, ainsi que le prince de la Moskowa). Le club n'établit d'ailleurs pas de liste de candidats pour lesquels il faudrait voter – contrairement au journal de Raspail, qui reprend la liste d'union négociée entre les chefs clubistes et

1. Françoise Bruand, « La Commission du Luxembourg en 1848 », dans Francis Démier (dir.), *Louis Blanc. Un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 2006, p. 107-131.

2. Suzanne Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, Paris, É. Cornély, 1913 ; Peter H. Amann, *Revolution and Mass Democracy. The Paris Club Movement in 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1975 ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Les journaux du printemps 1848. Une révolution médiatique en trompe-l'œil », dans le numéro « Aspects de la production culturelle au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 19, 1999, p. 35-64 ; Jean-Claude Caron, « Les clubs de 1848 », dans J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France, op. cit.*, vol. 1, p. 182-188.

3. Raspail publie d'ailleurs en 1864, dans ses *Nouvelles études historiques et philologiques*, une « Étude impartiale sur Jean-Paul Marat le savant et Jean-Paul Marat le révolutionnaire », qu'il date « (1836-1863) », impliquant certainement qu'il avait commencé à rédiger cette étude sous la monarchie de Juillet (François-Vincent Raspail, *Nouvelles études historiques et philologiques*, Paris, Chez l'éditeur des ouvrages de M. Raspail, 1861-1864, p. 243-286).

4. Sur ce club, cf. Daniel Stern, *Histoire de la révolution de 1848*, Paris, Charpentier, 2^e éd., 1862, vol. 2, p. 8-10 ; et la présentation de Suzanne Wassermann, « Le club de Raspail en 1848 », *La Révolution de 1848*, 5, 1908, p. 589-605, p. 655-674 et p. 748-762. Sur les séances, la meilleure source reste les comptes rendus (incomplets) publiés dans *L'Ami du Peuple*.

les délégués du Luxembourg¹. Ce choix est révélateur du rôle que Raspail entend jouer : son club sert à éclairer le peuple, en lui permettant d'auditionner des candidats, mais il n'entend pas le guider directement dans ses choix.

Les élections de l'Assemblée constituante donnent une large majorité aux républicains modérés (400 députés environ), une place de choix aux conservateurs et aux réactionnaires (200 sièges), et condamnent les républicains avancés, avec une centaine de sièges, à être très minoritaires. Raspail dénonce cette Assemblée, élue selon un type de scrutin qui lui semble tromper le peuple, et refuse d'y voir une assemblée souveraine². Le 27 avril, dans un discours au Club des Amis du Peuple, il dit ainsi que « cette Assemblée ne devra donc pas s'intituler nationale, mais provisoire comme le Gouvernement des manœuvres électorales duquel elle émane »³. Il avait déjà le 23 avril, le jour de l'élection, présenté ses convictions sur le sens de la représentation politique devant son club :

« Remarquez bien, et ne l'oubliez pas, qu'en république les gouvernants sont les sujets des gouvernés, qu'ils en sont les hommes d'affaire et rien de plus. Un homme d'affaires aurait mauvaise grâce à se formaliser qu'on lui demande des comptes. »⁴

Cette idée selon laquelle les représentants sont les serviteurs des représentés est aux antipodes de la politique que l'Assemblée nouvellement élue entend mener. Face à la Garde nationale, aux clubs, aux organisations ouvrières, l'Assemblée fait valoir sa légitimité supérieure, étant donné qu'elle est la seule à pouvoir s'autoriser de la volonté du pays, grâce à l'épreuve électorale⁵.

Ainsi, au cours des deux premiers mois du nouveau régime, deux conceptions de la République se mettent progressivement en place. Selon la première, seule l'Assemblée élue au suffrage universel est apte à représenter le peuple, et elle a de ce fait tous les pouvoirs : une fois qu'elle a été élue par l'universalité des citoyens électeurs, le peuple n'a plus à agir directement, l'Assemblée monopolise le pouvoir politique, selon une conception que l'on peut qualifier d'*exclusive* de la représentation politique. Mais une seconde conception de la République, ancrée dans le mouvement républicain de la monarchie de Juillet, s'appuie au contraire sur le système pluriel né des barricades, et entend reconnaître le droit du peuple souverain à agir directement, dans les clubs, dans la Garde nationale, par les journaux, voire par les organisations ouvrières, et notamment à exercer un contrôle et une influence sur les représentants – selon une conception *inclusive* de la représentation⁶. Raspail se trouve dans ce second camp, et il joue un rôle majeur dans un événement qui voit l'affrontement de ces deux conceptions de la République : la journée du 15 mai, une manifestation en faveur des insurgés polonais qui se transforme en invasion de l'Assemblée puis en tentative infructueuse

1. Sur cette liste, qui est une étape importante de l'alliance entre les républicains démocrates radicaux et les représentants des corporations ouvrières, cf. P. H. Amann, *Revolution and Mass Democracy...*, op. cit., p. 117-143.

2. Les élections ont lieu au scrutin plurinominal par département : chaque département a un nombre de sièges en fonction de sa population, et chaque votant du département rédige et dépose une liste de noms à concurrence de ce nombre. Sur la construction sociale et technique de ce scrutin, cf. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 69-105.

3. *L'Ami du Peuple*, 4 mai 1848.

4. *L'Ami du Peuple*, 30 avril 1848.

5. On peut ici se référer aux réflexions sur l'histoire du suffrage universel en France développées dans Albert O. Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983, p. 192-201.

6. Je me permets ici de renvoyer à Samuel Hayat, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 50, 2013, p. 115-135.

d'instauration d'un nouveau Gouvernement provisoire¹. Cette journée marque un tournant dans l'histoire de la révolution de 1848, puisqu'elle mène à l'arrestation de nombreux chefs clubistes, dont Raspail, et marque la victoire des défenseurs du pouvoir absolu de l'Assemblée constituante sur ceux qui tentent de faire valoir le droit des représentés à intervenir dans les affaires publiques.

L'échec de la République démocratique et sociale

Au soir du 15 mai, Raspail est en prison, la plupart des clubs sont fermés, la Commission du Luxembourg est dissoute, l'armée rentre dans Paris, le chef de la Garde nationale, Courtais, est arrêté, le préfet de Police, Caussidière, est démis de ses fonctions. Dans les semaines qui suivent, on assiste à un regain d'agitation des ouvriers parisiens, qui craignent de voir dissous les Ateliers nationaux fondés au début du nouveau régime sous la pression populaire pour donner du travail aux dizaines de milliers de chômeurs. Une telle dissolution s'accompagnerait d'un enrôlement de force des ouvriers dans l'armée ou leur envoi dans les départements – c'est le projet des conservateurs de l'Assemblée, qui entendent bien se débarrasser de la menace constante des ouvriers en armes dans les rues de Paris. La crainte d'une répétition de 1830 amène les ouvriers à vouloir défendre l'idée d'une République démocratique et sociale, la seule qu'ils jugent réelle. Des dizaines de nouveaux journaux sont créés, dont le ton est clairement plus radical et combatif que dans ceux créés immédiatement après la révolution de Février². À cette radicalisation des ouvriers parisiens correspond celle de l'Assemblée, où les conservateurs prennent de plus en plus de poids, et disent vouloir « en finir ».

Finalement, face aux rumeurs persistantes de la dissolution prochaine des Ateliers nationaux, des délégués des Ateliers demandent à être reçus par la Commission exécutive le 22 juin. Loin de voir leurs craintes apaisées, ils sont vilipendés, renvoyés, et le gouvernement émet un ordre d'arrestation de dizaines de délégués. Le lendemain, après s'être rassemblés à la Bastille, des milliers d'ouvriers montent des barricades, et l'insurrection de juin 1848 commence : trois jours de combats qui font des milliers de morts. Cavaignac, ancien général de l'Algérie, qui a utilisé les méthodes de combat expérimentées dans la conquête coloniale contre les ouvriers³, s'est vu confier les pleins pouvoirs, et il sort de l'épreuve homme fort du nouveau régime, nommé président du Conseil, tandis que l'état de siège est déclaré – il durera des mois. Quant au républicanisme ouvrier et socialiste, il sort de l'épreuve clairement vaincu, exsangue. Les semaines qui suivent, une nouvelle législation rétablit le contrôle de la presse et des clubs, et la politique retrouve plus ou moins les frontières qui étaient les siennes sous le régime précédent, c'est-à-dire qu'elle est entièrement centrée sur l'Assemblée

1. Sur le 15 mai et le rôle de Raspail, cf. *Procès des accusés du 15 mai 1848. Attentat contre l'Assemblée nationale*, Paris, Imprimerie des Ouvriers-Associés, 1849 ; ainsi que le témoignage de Louis-Antoine Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, Paris, Pagnerre, 1869, vol. 9 ; et le récit de D. Stern, *Histoire de la révolution de 1848, op. cit.*, p. 229-278. L'approche contemporaine qui fait référence reste Peter Amann, « A "Journée" in the Making. May 15, 1848 », *The Journal of Modern History*, 42 (1), 1970, p. 42-69.

2. Rémi Gossez, « Presse parisienne à destination des ouvriers, 1848-1851 », dans Jacques Godechot (dir.), *La presse ouvrière, 1819-1850. Angleterre, États-Unis, France, Belgique, Italie, Allemagne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bures-sur-Yvette*, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1966, p. 123-190. Cf. notamment le *Tocsin des travailleurs*, le journal saint-simonien d'Émile Barrault, François Delente, Gabriel Gauny, Bergier et Désirée Gay, fondé le 1^{er} juin, et le *Journal des travailleurs*, fondé le 4 juin par des anciens délégués de la Commission du Luxembourg, dirigé par Pierre Vinçard, l'ancien président du bureau de la Commission

3. Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, p. 308-334.

et exclut toute participation directe des citoyens. L'Assemblée rédige et vote une Constitution républicaine, mais qui n'accorde qu'une place limitée aux aspects démocratiques et sociaux de la République. Et elle prévoit, après beaucoup de discussions, que le chef de l'Exécutif sera un président élu au suffrage universel direct¹.

Le refus de la présidence : les démocrates-socialistes face à l'épreuve électorale

Les démocrates-socialistes et l'élection présidentielle

C'est dans ce contexte que l'élection présidentielle de décembre 1848 est organisée. Les premières candidatures déclarées ne provoquent pas de grande surprise. Louis-Napoléon Bonaparte, resté à l'écart de l'ensemble des événements du printemps, avait été élu député en juin, à la faveur d'une élection partielle, mais avait renoncé à siéger. Il est à nouveau élu en septembre lors d'une autre élection partielle. Cette fois-ci, il ne démissionne pas, et ses partisans, notamment les conservateurs du parti de la rue de Poitiers, préparent sa candidature à l'élection présidentielle. Du côté des républicains modérés, Cavaignac, le président du Conseil, est le candidat naturel. Chez les républicains avancés, la situation est plus complexe. En effet, au moment des débats parlementaires sur la Constitution, ils ont fortement pris position contre l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Durant la discussion des articles sur l'organisation du pouvoir exécutif, qui s'ouvre le 5 octobre, Félix Pyat est le premier à prendre la parole. C'est un homme de lettres, journaliste, rendu très populaire par ses pièces de théâtre, un des orateurs principaux parmi les députés de la Montagne, des républicains démocrates-socialistes proches de Ledru-Rollin. Selon lui, il faut refuser la présidence, c'est-à-dire l'existence d'un pouvoir exécutif séparé et indépendant de l'Assemblée, au nom de l'unité nécessaire de la souveraineté. C'est ce même argument qui avait amené les républicains à lutter (avec succès) en faveur d'une chambre unique lors des débats sur le pouvoir législatif. À l'appui de cette idée, Pyat met en avant le caractère indivisible et absolu de la souveraineté du peuple :

« Dans une République, il n'y a plus qu'un droit, le droit du peuple, qu'un roi, le peuple même représenté par une assemblée élue, l'Assemblée nationale. Cette assemblée doit donc être souveraine comme le peuple qu'elle représente ; elle résume tous les pouvoirs, elle règne et gouverne par la grâce du peuple, elle est absolue comme l'ancienne monarchie, et peut dire aussi : l'État c'est moi ; seulement elle le dit avec le droit, parce qu'elle le dit au nom du peuple. »²

On le voit, cet argument en faveur d'un régime parlementaire ne relève pas nécessairement d'une conception inclusive de la représentation : il s'agit avant tout de faire-valoir le pouvoir absolu de l'Assemblée. Répondant à Pyat, Alexis de Tocqueville, qui défend l'élection du président au suffrage universel direct et tourne en dérision ceux qui y voient un danger pour la République, a beau jeu de ranimer le souvenir de la Convention. Cependant, Pyat

1. Sur le processus constituant et la Constitution elle-même, cf. Piero Craveri, *Genesi di una costituzione. Libertà e socialismo nel dibattito costituzionale del 1848 in Francia*, Naples, Guida, 1985 ; *La Constitution du 4 novembre 1848, l'ambition d'une république démocratique. Actes du colloque de Dijon, 10-11 décembre 1998*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2000 ; Arnaud Coutant, *1848, quand la République combattait la démocratie*, Paris, Mare & Martin, 2009.

2. *Compte rendu des séances de l'Assemblée constituante*, Paris, Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1848, vol. 4, p. 651.

développe aussi un second argument, dans lequel la question de la représentation tient un rôle central :

« Le présidence [...] tendrait à résumer, à concentrer, à absorber tous les pouvoirs, à représenter, à personnifier, à incarner le peuple, à faire de la République une vraie monarchie. »¹

On aborde là une question cruciale pour les républicains d'alors : si la représentation, au sens parlementaire, n'est pas rejetée, bien au contraire, y compris dans ses aspects les plus exclusifs, en revanche la représentation comme incarnation fait l'objet d'une grande défiance. Durant les débats, les exemples des monarchies parlementaires, mais aussi de l'Empire, reviennent régulièrement comme repoussoirs vis-à-vis d'un pouvoir incarné, fût-il électif. Cet aspect de l'argumentation républicaine est en particulier développé par Jules Grévy, le 6 décembre, en défense de son amendement visant à ce que l'Exécutif soit confié à un président du Conseil élu par l'Assemblée. Siégeant et votant avec la gauche, Grévy ne fait pas à proprement parler partie de la Montagne. Son argumentation, moins radicale que celle de Pyat, vise à défendre les avantages d'un régime parlementaire, et surtout à mettre en garde contre les dangers de « l'élection populaire [qui] donnera au président de la République une force excessive »². Selon lui, le fait que ce pouvoir soit « temporaire et électif » plutôt qu'héréditaire le rend encore « plus dangereux pour la liberté », car le risque est grand de voir un président élu refuser de rendre le pouvoir au bout de son mandat (qui n'est pas renouvelable, selon le texte présenté par la Commission de Constitution). Grévy conclut en faisant valoir, comme Pyat, que la seule façon républicaine d'avoir un gouvernement fort, est qu'il tire sa force de l'Assemblée : « Le pouvoir sera dans une Assemblée. Dans une démocratie, il ne peut, il ne doit pas être ailleurs. »³ La discussion continue le 7 octobre autour de l'amendement Grévy et de celui de Ferdinand Flocon et de Médéric Leblond en faveur de l'élection d'un président de la République par l'Assemblée. L'amendement Grévy recueille 168 voix sur 801 votants, l'amendement Leblond 211 sur 813. Les socialistes, les Montagnards et une partie des républicains modérés ont voté les deux amendements, dessinant un front républicain en faveur d'un régime parlementaire. Des systèmes d'élection directe sont proposés le 9 octobre, sans succès, et l'article 43 est finalement adopté par 627 voix contre 130 – là encore principalement des Montagnards, des socialistes et des républicains siégeant à gauche.

Dès lors, on comprend pourquoi la situation des républicains avancés est délicate après l'adoption de la Constitution – la Montagne s'est abstenue, certains socialistes, comme Proudhon, ont voté contre. Durant les débats, ils ont non seulement fait valoir la nécessité d'un régime parlementaire fort, mais ils ont aussi pris explicitement position contre la logique de représentation-incarnation inhérente à l'élection du président au suffrage universel direct. Dès lors, comme l'écrit le 20 novembre le journal socialiste *La République* dans un article intitulé « De l'élection du président », on pouvait penser qu'« opposés par principe à l'instauration même de la présidence », les républicains avancés allaient « se tenir à l'écart des élections »⁴. Ce n'est pas le choix fait par la Montagne. Immédiatement après le vote de la Constitution, le 7 novembre, les Montagnards lancent un journal, *La Révolution démocratique et sociale*, et une association, la Solidarité républicaine. Un proche de Ledru-Rollin, Charles Delescluzes, est rédacteur en chef du journal et secrétaire général de l'association. Le

1. *Ibid.*, p. 652.

2. *Ibid.*, p. 671.

3. *Ibid.*, p. 673.

4. *La République*, 20 novembre 1848.

8 novembre, *La Révolution démocratique et sociale* publie un article sur la présidence. Tout en réitérant son refus de l'institution, Delescluzes soutient que « les démocrates-socialistes, s'ils sont révolutionnaires, ne peuvent ni ne doivent s'abstenir dans l'élection du président » ; il faut au contraire qu'ils « s'entendent comme un seul homme, pour porter leurs suffrages sur le citoyen qui leur paraîtra mériter les suffrages de la France entière »¹. En revanche, une fois élu, le premier devoir du nouveau président sera d'obtenir une révision constitutionnelle supprimant la présidence. Le 9 novembre, plusieurs journaux, dont *La Révolution démocratique et sociale*, publient une « Déclaration au peuple » signée par 56 députés de la Montagne, imprimée par ailleurs sous forme d'affiche, véritable manifeste proclamant notamment l'unité du pouvoir et la subordination à l'Assemblée des fonctions exécutives². Le 10 novembre, enfin, la « réunion Taitbout », du nom de la rue où se réunissent les députés de la Montagne, publie une déclaration qui réitère le refus de la présidence et appelle à voter pour Ledru-Rollin « qui le premier, avec le peuple, a proclamé la République et qui a organisé le suffrage universel » quand il était membre du Gouvernement provisoire et ministre de l'Intérieur³. *La Réforme*, un journal fondé en 1843, organe principal des républicains avancés, qui dit vouloir soutenir « un adversaire de la présidence », prend immédiatement position en faveur de Ledru-Rollin, « ce fondateur de la République démocratique et sociale »⁴. La machine électorale des démocrates-socialistes est lancée : sur l'idée de République démocratique et sociale, les partisans de Ledru-Rollin, véritables entrepreneurs politiques, tentent de réunir autour de sa candidature l'ensemble des républicains démocrates-socialistes⁵.

La nécessité d'une candidature séparée

Mais cette union n'a pas lieu. Raspail est présenté comme candidat par les « socialistes purs »⁶, qui se définissent comme les défenseurs authentiques de la République démocratique et sociale, par opposition à Ledru-Rollin. Cette candidature est le résultat d'un processus qui met en jeu non seulement Raspail, mais un ensemble d'acteurs issus des clubs et des corporations ouvrières. Au cours de ce processus, une conception spécifique de la représentation est développée, en rupture à la fois avec celle mise en œuvre dans les institutions républicaines nouvelles et avec celle de la Montagne.

Comme la candidature de Ledru-Rollin, celle de Raspail s'appuie sur une association, le Conseil central électoral des républicains démocrates et socialistes, formé à l'occasion des élections partielles du 17 septembre à partir des réunions électorales démocrates-socialistes parisiennes⁷, et un journal, *Le Peuple*, fondé le 2 septembre. Les deux sont fortement liés :

1. *La Révolution démocratique et sociale*, 8 novembre 1848.

2. AN, AB/XIX/680.

3. *La Révolution démocratique et sociale*, 11 novembre 1848.

4. *La Réforme*, 8 novembre 1848. Le soutien est réitéré le 10 novembre, appuyé sur la lecture du manifeste de la Montagne.

5. Sur la notion d'entrepreneur politique et son lien avec l'apparition de campagnes électorales ne reposant pas principalement sur des réseaux de notables, cf. Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, p. 205-240.

6. Pierre-Joseph Proudhon, *Idées révolutionnaires*, Paris, Garnier frères, 1848, p. 122. L'expression est reprise par Blanqui dans son toast lu au banquet organisé le 3 décembre 1848 à Paris en faveur de la candidature Raspail (*Banquet des travailleurs socialistes. Président Auguste Blanqui détenu à Vincennes*, Paris, Page, 1849).

7. Le comité avait alors fait campagne pour Cabet, Thoré et Raspail. Cf. par exemple l'affiche « Au peuple. Vive la République démocratique et sociale ! » (AN, AB/XIX/680). En novembre 1848, le comité électoral est dirigé par Edmond d'Alton-Shée, ancien pair de France converti aux idées révolutionnaires et ayant soutenu Ledru-Rollin au printemps, et par l'ancien insurgé de juin François Pardigon, secrétaire du comité.

c'est dans les locaux du *Peuple* que le comité électoral tient ses réunions en septembre¹. Lorsque *Le Peuple* est lancé, en septembre 1848, il entend être le point de rassemblement des députés socialistes, des anciens clubistes radicaux et des délégués des corporations. Comme l'écrit Rémi Gossez, ce journal joue « le rôle d'interprète de l'opinion ouvrière »² : c'est le journal le plus lu par les ouvriers (il tire à environ 20 000 exemplaires), et surtout il est directement lié aux organes de représentation des travailleurs, notamment parce que son gérant, Georges Duchêne, a représenté les typographes à la Commission du Luxembourg et est en septembre membre de la commission permanente des délégués des corporations, faisant du *Peuple* leur « organe officieux »³. On retrouve, à la rédaction du *Peuple*, outre Georges Duchêne, Pierre-Joseph Proudhon, rédacteur en chef, un des seuls socialistes élus à l'Assemblée constituante. Il a alors une position privilégiée parmi les socialistes : non seulement il est député, mais il a aussi été rédacteur dans l'un des rares journaux ouvriers rescapés après l'insurrection de juin, *Le Représentant du peuple*, interdit en août. En juillet, il avait le premier pris publiquement la défense des insurgés de juin, en faisant valoir qu'ils étaient en droit de se révolter dès lors que l'Assemblée trahissait les promesses de février⁴. Les autres fondateurs du *Peuple* sont Charles Fauvéty, ancien directeur du *Représentant du peuple*, futur théoricien du gouvernement direct communaliste⁵ ; Jules Vinçard, artisan et chansonnier saint-simonien, directeur du journal ouvrier *La Ruche populaire* ; Alfred Darimon, le secrétaire de Proudhon ; Philippe Faure, un journaliste proche de Pierre Leroux ; Jérôme Langlois, journaliste ami de Proudhon ; et enfin Louis Vasbenter, typographe lyonnais venu à Paris, ancien gérant du *Représentant du Peuple*. Le journal *Le Peuple* se constitue donc à partir d'un noyau dur rassemblant des typographes et des proches de Proudhon, ouvert sur d'autres courants socialistes.

Comme les partisans de Ledru-Rollin, ils refusent radicalement le principe même de la présidence. Ils font paraître début novembre un article de Proudhon, l'un des rares parlementaires ayant refusé de voter la Constitution, qui prend violemment position contre la présidence, en annonçant que si l'on demande au peuple de choisir un président, il donnera un roi, et en prévoyant la victoire massive de Bonaparte⁶. Cependant, il décide de ne pas appeler à l'abstention, et l'article finit ainsi :

« À Dieu ne plaise que j'excite le peuple au mépris, pas plus qu'à l'émeute, pour ce chiffon de papier qu'il appelle aujourd'hui sa Constitution ! Et puisque nous sommes condamnés, de par la politique, à prendre parti sur cette ridicule question de la présidence, puisque nous avons la main forcée, à Dieu ne plaise que je conseille aux citoyens de rester dans l'inaction !... La politique l'a voulu : il faut voter ! Votons donc, non pour choisir, mais pour protester. »⁷

1. Pierre-Joseph Proudhon, *Les Confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la Révolution de Février*, Antony, Tops/Trinquier, 1997 (1^{re} éd. : 1849), p. 164.

2. R. Gossez, « Presse parisienne... », art. cité, p. 176.

3. R. Gossez, *ibid.*, p. 178.

4. Pierre-Joseph Proudhon, « Au rédacteur en chef du *Représentant du peuple* », *Le Représentant du Peuple*, 6 juillet 1848.

5. Charles Fauvéty, Charles Renouvier *et al.*, *Gouvernement direct. Organisation communale et centrale de la République*, Paris, Librairie républicaine de la liberté de penser, 1851. Le mouvement de 1851 en faveur du gouvernement direct, fondé sur l'exacerbation des critiques faites aux formes exclusives de représentation en 1848, va alors bien au-delà des seuls socialistes purs. Cf. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2003, p. 155-179.

6. Pierre-Joseph Proudhon, « La présidence », *Le Peuple*, 2, s. d.

7. P.-J. Proudhon, *ibid.*

L'idée d'un vote protestataire est donc posée. C'est la raison pour laquelle Ledru-Rollin n'est pas un bon candidat : même si la Montagne est officiellement contre le principe de la présidence, elle présente son chef, et accepte ainsi implicitement la logique présidentielle que le *Peuple* récuse comme monarchique. Les rédacteurs du *Peuple* veulent utiliser cet événement pour diffuser leurs idées, mais ils veulent aussi marquer leur refus de la procédure, ce qui suppose de développer un usage spécifique de l'élection :

« Entraînés, malgré nous, par la passion des partis, nous avons voulu alors, en choisissant un candidat, donner à notre suffrage une signification à part : nous avons voulu que notre candidat, candidat impossible, fût le symbole de toutes nos antipathies, comme de toutes nos aspirations. »¹

Ainsi, la solution, pour ces entrepreneurs politiques d'un socialisme qui marque sa différence avec celui des partisans de Ledru-Rollin, est d'avoir un candidat non candidat, un candidat dont la candidature serait elle-même une protestation contre l'institution présidentielle. Alors que *La Révolution démocratique et sociale* veut que Ledru-Rollin triomphe, pour ensuite essayer de revenir sur l'institution de la présidence, *Le Peuple* veut nommer un candidat impossible. Proudhon pousse loin le paradoxe, en écrivant, le 29 novembre :

« Comment ne comprend-on pas que nous ne votons pas *pour* la présidence, mais CONTRE la présidence ; que si, par conséquent, nous pensions obtenir la majorité, au lieu de voter, au lieu de soutenir une candidature négative, nous proposerions l'abstention ? »²

Ainsi, la « candidature négative » voulu par *Le Peuple* ne vaut pas seulement parce qu'elle est menée par des personnes opposées à la présidence – ce qui est aussi le cas des députés de la Montagne – mais parce qu'en étant impossible elle est par elle-même une action de propagande contre la présidence. *Le Peuple* refuse de jouer le jeu des institutions, en en détournant les codes, ce qui est une attitude tout à fait distincte de celle des députés montagnards, qui veulent se faire maîtres des institutions pour dans un deuxième temps les transformer.

Cette opposition entre les deux candidatures renvoie donc à une question de fond : le rôle de l'action politique dans l'émancipation des travailleurs³. Pour la Montagne, la politique prime sur le socialisme : l'important est d'abord la conquête du pouvoir, pour ensuite réaliser des réformes sociales. Au contraire, pour les rédacteurs du *Peuple*, la révolution sociale doit primer sur la révolution politique, ce qui veut que dire que stratégiquement, l'urgence est que les ouvriers s'organisent et s'associent. C'est ce qui ressort du *Manifeste électoral* du *Peuple* – un texte fondamental dans l'histoire du socialisme français, puisque l'organisation autonome du prolétariat y est définie comme à la fois le moyen et le but du socialisme⁴. Ce manifeste présente le refus de la présidence dans le cadre plus large d'un « refus du gouvernement de l'homme par l'homme », d'un rejet de l'État en tant que puissance gouvernante,

1. *Le Peuple*, 9 décembre 1848.

2. *Le Peuple*, 24 novembre 1848.

3. Sur ce point, cf. le « Manifeste électoral du *Peuple* », *Le Peuple*, 15 novembre 1848 ; Pierre-Joseph Proudhon, « Argument à la Montagne », *Le Peuple*, 21 novembre 1848 ; *Entre Ledru-Rollin et Raspail. Appel aux sentiments de l'Unité démocratique et sociale* (s.l.n.d., AD Val-de-Marne, 69 J 8). On peut voir se dessiner ici une opposition fondatrice du mouvement ouvrier, entre partisans de l'action économique et de l'action politique. Pour une introduction aux débats de la Première Internationale (à laquelle appartiendront de nombreux membres de la rédaction du *Peuple*), cf. Mathieu Léonard, *L'émancipation des travailleurs. Une histoire de la Première Internationale*, Paris, La Fabrique, 2011.

4. « Manifeste électoral du *Peuple* », *Le Peuple*, 15 novembre 1848.

au profit des « associations ouvrières, organisées démocratiquement », qui doivent devenir les outils de la révolution sociale. Cette opposition de principe ne veut pas dire que la question des personnes ne joue pas dans le refus des « socialistes purs » (par opposition à ceux que justement ils désignent comme démocrates-socialistes « politiques ») de se rallier à la candidature de Ledru-Rollin. Bien au contraire, l'état-major du *Peuple* lui reproche de n'avoir jamais cessé de jouer le jeu des institutions politiques, au Gouvernement provisoire, au ministère de l'Intérieur, à la Commission exécutive, ce qui l'a amené à être de toutes les répressions contre les ouvriers, le 16 avril, le 15 mai, le 23 juin. Le candidat qu'ils veulent soutenir doit au contraire incarner un principe différent, dont le seul nom signifie un refus radical des institutions. En cela, les socialistes du *Peuple* entendent utiliser la représentation-incarnation, mais en retournant le principe : puisque l'élection d'un président au suffrage universel direct repose sur la capacité d'incarnation du candidat, il faut que celui-ci soit un « symbole » antiprésidentiel. Selon les logiques des institutions du gouvernement représentatif, un bon représentant est élu pour gouverner. Ici, il s'agit d'être non-élu pour non-gouverner, d'incarner un principe de refus de gouvernement. Tout le problème des rédacteurs du *Peuple* est alors de trouver un candidat qui par lui-même représente un principe d'opposition à la présidence. Ce candidat impossible, ce sera Raspail.

Raspail, un représentant paradoxal ?

Pourquoi Raspail ?

Le choix de Raspail se fait en parallèle du lancement de la campagne de Ledru-Rollin. L'annonce officielle de sa candidature a lieu lors d'une réunion publique qui se tient le 11 novembre 1848 à l'appel du Conseil central électoral des républicains démocrates et socialistes¹. Dans les jours précédents, ce comité électoral a contacté un certain nombre de personnalités dans l'optique de choisir un candidat unique pour la présidence : Pierre Leroux, Étienne Cabet, François Raspail, Auguste Blanqui, Armand Barbès, Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Marc Caussidière et Théophile Thoré. Le comité a demandé à chacun s'il acceptait de se présenter comme candidat de la République démocratique et sociale et, le cas échéant, de se rallier au candidat choisi par le comité. Pierre Leroux, Barbès, Blanqui, Albert, Caussidière et Thoré ont « décliné l'honneur qui leur était fait », et Ledru-Rollin n'a « pas voulu adhérer aux conditions de désistement », ce qui a laissé en lice Cabet, Raspail et Louis Blanc, parmi lesquels le comité a choisi Raspail. Le communiqué rapporte que « ce nom a été accueilli avec applaudissement : la décision du comité s'est trouvée ainsi ratifiée par les acclamations unanimes ». Dans les articles qui sont ensuite écrits en faveur de la candidature Raspail, la procédure est régulièrement rappelée, notamment pour mettre en avant le fait que Ledru-Rollin s'est lui-même mis au ban des véritables démocrates-socialistes, en refusant de se soumettre à la règle commune, signe d'un attachement aux questions de personnes incompatible avec la République démocratique et sociale et avec le refus de la présidence.

Les raisons du choix de Raspail parmi les trois candidats potentiels sont révélatrices de la signification que le comité électoral entend donner à cette candidature. Raspail est un républicain de la veille, il a été au cœur des événements du printemps 1848, il est maintenant

1. Le récit en est fait dans un communiqué du Conseil central électoral des républicains démocrates et socialistes, signé par Pardigon, reproduit notamment dans *Le Populaire*, 12 novembre 1848.

en prison, ce qui ne l'a pas empêché d'être élu député en septembre avec 70 000 voix à Paris, et d'avoir recueilli 30 000 voix à Lyon¹. Après son élection, il reste en prison sur décision de l'Assemblée qui valide l'élection mais autorise la continuation des poursuites et donc son maintien en détention². Il a aussi pris position très tôt contre la présidence, ou plus exactement pour une conception de la présidence explicitement antimonarchique. Le 12 mars 1848, il avait ainsi écrit :

« La République que nous avons rêvée (et notre rêve va être une réalité) ne sera pas une République de *trôneurs* et de *sinécuristes*. Les emplois seront des devoirs et non des dignités [...] ; et le président, simple manivelle du rouage administratif, dira souvent à un plus fortuné que lui : *Voulez-vous de ma place ?* »³

Comme le dit le « Manifeste électoral » du *Peuple* du 15 novembre, la candidature de Raspail à la présidence est « une protestation vivante contre la présidence »⁴. Cependant, le raisonnement pourrait dans une certaine mesure s'appliquer aussi à Cabet, qui s'est toujours tenu à l'écart des instances gouvernementales, qui a pris position dès le 15 octobre contre l'existence d'un président de la République, le décrivant comme « une espèce de monarque », et qui a pointé la nécessité de planter « le drapeau de la République démocratique et sociale [...] au milieu de l'élection générale »⁵. De même, Louis Blanc, en exil à Londres, sollicité par les anciens délégués du Luxembourg pour être candidat, a développé un discours tout à fait en accord avec les idées du comité électoral :

« Mes chers amis,
Dans la candidature que vous m'offrez, j'accepte avec reconnaissance le témoignage d'une sympathie dont tout mon cœur est ému. Mais vous pensez, comme moi, j'en suis sûr d'avance, qu'il ne doit pas y avoir de président de la République [...]. Si mon nom vous paraît propre à être employé comme *protestation contre le titre et les fonctions de président de la République*, je vous le livre volontiers, heureux que vous vouliez bien me choisir pour représenter notre grande famille du Luxembourg.
Salut et fraternité, Louis Blanc. »⁶

Raspail n'est donc pas le seul à pouvoir incarner la figure du candidat de protestation. D'ailleurs, lors du banquet organisé le 3 décembre 1848 en soutien à la candidature Raspail, des pancartes sont disposées sur les tables pour rappeler « les noms des proscrits de la réaction les plus aimés du peuple » ; on peut certes y lire le nom de Raspail, mais aussi ceux de Blanqui, qui préside symboliquement le banquet, de Louis Blanc, de Barbès et d'Albert, tous victimes de la répression⁷. Leur absence, due à l'exil ou à l'emprisonnement, tout comme

1. À ce sujet, cf. la « Lettre du Citoyen F.V. Raspail, Représentant du Peuple, Aux Citoyens Électeurs de la Seine, Merci ! », qui pousse les travailleurs à l'action pacifique et à l'association (AN, AB/XIX/680).

2. *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, op. cit., vol. 4, p. 279-296. Raspail dépose un recours pour « être conduit chaque jour à l'Assemblée nationale, afin d'y exercer son mandat de Représentant du Peuple », ce qui est refusé par le ministre de la Justice (AN, BB³⁰ 333). Il sera déchu de son mandat en mai 1849 après son procès par la Haute Cour de justice de Bourges ; sur la procédure de déchéance, cf. AN, C//908.

3. *L'Ami du peuple*, 12 mars 1848 (souligné dans le texte).

4. *Le Peuple*, 15 novembre 1848.

5. *Le Populaire*, 15 octobre 1848.

6. Lettre datée du 15 novembre 1848, reproduite dans *La République*, 15 novembre 1848 (souligné dans le texte).

7. *Banquet des travailleurs socialistes...*, op. cit., p. 3. Notons que Blanqui et Raspail sont des amis de longue date : Blanqui demande même à Raspail (qu'il tutoie) le 9 août 1833 d'être son témoin de mariage (AN, 250 AP 1).

l'exil volontaire de Cabet pour fonder une colonie icarienne aux États-Unis, pourraient bien symboliser le refus de la présidence.

La justification du choix de Raspail, plutôt que Cabet ou Louis Blanc, peut être trouvée dans l'explication que *Le Populaire*, organe des communistes icariens, donne au rejet de la candidature de Cabet :

« Les Icariens désiraient porter le citoyen Cabet, et ils sont assez nombreux et assez influents pour avoir eu des chances de candidature ; c'était du moins une manifestation qu'ils considéraient comme éminemment utile ; mais quelques socialistes ayant prétendu qu'il serait impolitique d'élire un chef d'école et de secte, surtout quand il annonçait son prochain départ, les Icariens furent les premiers à sacrifier leurs sentiments et leurs intérêts au besoin d'union et d'unité, et à donner leurs voix à Raspail, qui fut alors unanimement élu candidat socialiste, tandis que Ledru-Rollin persiste dans sa candidature personnelle soutenu par les anciens démocrates politiques, qui nomment un second comité électoral. »¹

La raison avancée pour le refus de Cabet, qui peut être étendue à Louis Blanc, est que ce sont l'un et l'autre les chefs de file de mouvements organisés, de « sectes » socialistes, pour reprendre le vocabulaire de l'époque. En cela, non seulement leur candidature risque de rencontrer l'opposition d'autres chefs de secte, mais ils ne représentent qu'imparfaitement le principe antigouvernemental, alors que Raspail n'a jamais eu de parti. Au contraire, ce que l'on observe dans son activité de 1848, c'est le refus d'être un chef de parti, quand bien même il aurait pu l'être. Il a bien un club, mais il n'en organise pas le bureau, et il reste à l'écart des tentatives de centralisation des clubs. Il refuse même de donner une liste de candidats pour les élections et laisse tous les citoyens, même les réactionnaires, se présenter devant les membres de son club. Il est par ailleurs explicitement opposé au principe gouvernemental, et ce de longue date. Ainsi, dès le 28 février 1848, il avait écrit :

« En 1848, le peuple souverain est devenu majeur, pour exercer sa souveraineté dans toute la plénitude de ses droits et de sa force ; et que nul n'ose prétendre s'en constituer le tuteur. »²

Cette conception antigouvernementale de la représentation ne date pas de 1848. Elle est au cœur de ses discours sous la monarchie de Juillet, et même de sa pratique de la médecine, reposant sur le développement de l'hygiène et de l'automédication³. Il s'agit pour Raspail d'éclairer le peuple, mais de l'éclairer uniquement pour lui permettre d'être son propre maître, de la même façon qu'il faut le soigner uniquement pour l'aider à être son propre médecin – comme il l'écrit à de nombreuses reprises, il cherche à apprendre à ses malades à « se passer de moi »⁴. Ce télescopage entre Raspail comme homme politique et Raspail comme médecin revient régulièrement dans les appels à voter pour lui, par exemple dans ce manifeste publié le 17 novembre par le journal lyonnais *Le Peuple constituant* :

1. *Le Populaire*, 19 novembre 1848. Le « second comité électoral » mentionné fait référence au Congrès national électoral créé par les partisans de Ledru-Rollin pour montrer que cette candidature a été autorisée par une procédure formelle, pour reprendre le vocabulaire de Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1972 (1^{re} éd. : 1967).

2. *L'Ami du Peuple*, 28 février 1848.

3. Jacques Poirier, Claude Langlois (dir.), *Raspail et la vulgarisation médicale*, Paris, Vrin, 1988.

4. Cette formule revient dans toutes les éditions de son *Manuel annuaire*. Cf. par exemple François-Vincent Raspail, *Manuel annuaire de la santé ou médecine et pharmacie domestiques*, Paris, Chez l'éditeur des ouvrages de M. Raspail, 1846, p. 109.

« Écoutons la voix de l'Ami du Peuple, écoutons cet encouragement, que lui prisonnier, oubliant toutes ses tortures, adresse à ses malades, dont il ne cesse de s'occuper en prison, pour lesquels il travaille encore et toujours ; car il s'est dévoué à la cause de l'humanité, et malgré le mauvais vouloir de la vieille médecine, son œuvre gigantesque survivra et détruira un jour définitivement cette médecine scolastique, impuissante à guérir [...]. Elle ne sait que trop cette médecine patronnée des Fouquier et des Orfila, que F.-V. Raspail [...] aurait bientôt détrôné les charlatans et les empiriques, comme il a aidé par sa puissante voix à détrôner les charlatans royaux. Oui, tournons nos regards vers ce point de Paris que l'on nomme Vincennes ; car, fatigué de contempler la fange, on aime à se reposer la vue, en reportant ses regards sur l'honneur et la vertu, sur la probité et le dévouement politique. Et nous tous, démocrates sincères, n'oublions pas au jour où l'urne populaire nous appellera, n'oublions pas FRANCOIS-VINCENT RASPAIL, l'ami et le défenseur du Peuple ! »¹

Le parallèle entre Raspail médecin et homme politique, nourri de l'opposition entre sa vertu et le charlatanisme de ses ennemis dans les différents champs, propose un récit où Raspail est le représentant par excellence, dans tous les aspects de sa vie, des valeurs de dévouement et de probité. De la même manière, ce qui est mis en avant par *Le Peuple*, ce sont non seulement ses traits politiques, mais aussi sa position professionnelle :

« Le comité électoral central a décidé, à l'unanimité, de porter candidat à la présidence le citoyen Raspail. Raspail, l'élu de 66 000 suffrages parisiens, et de 35 000 lyonnais ; Raspail, le démocrate-socialiste ; Raspail, l'impitoyable dénonciateur des mystifications politiques ; Raspail, que ses travaux dans l'art de guérir ont placé au rang des bienfaiteurs de l'humanité. »²

En tant qu'élu, que démystificateur et que médecin des pauvres, Raspail cumule donc plusieurs titres de légitimité, tout en restant en permanence à l'écart de la politique comme domaine du pouvoir. En cela, à la différence de Louis Blanc ou de Cabet, il incarne ce principe antigouvernemental, comme cela ressort explicitement du « Manifeste électoral » du *Peuple* :

« Nous acceptons Raspail comme protestation vivante contre le principe de la présidence ! Nous le présentons au suffrage du peuple, non parce qu'il est ou se croit possible, mais parce qu'il est impossible ; parce qu'avec lui la présidence, image de la royauté, serait impossible. »³

Ainsi, Raspail n'est pas impossible seulement parce qu'il n'est pas éligible, mais aussi parce que son image est l'image inverse de la royauté, c'est-à-dire une image antigouvernementale⁴.

Raspail, incarnation de la République démocratique et sociale

La logique symbolique de la représentation-incarnation joue ici à plein : il est bien un symbole, une incarnation, mais selon un principe opposé à l'incarnation de type monarchique

1. *Le Peuple constituant*, 17 novembre 1848.

2. « Manifeste électoral du *Peuple* », *Le Peuple*, 15 novembre 1848.

3. *Le Peuple*, 15 novembre 1848.

4. Cette image d'extériorité par rapport à la politique, sur laquelle Raspail et ses partisans jouent, a pu amener à d'importants contresens sur son action et sur la réception de ses candidatures successives en 1848. Ainsi, pour l'historien Francis Démier, « le vote de Raspail exprime un refus des clivages politiques exacerbés par la révolution de 1848 » et Raspail est « un défenseur de la "République des illusions" de l'esprit de 1848 » (« Démocratie politique et démocratie culturelle chez Raspail de la révolution de 1830 à la révolution de 1848 », dans J. Poirier, Cl. Langlois (dir.), *Raspail et la vulgarisation médicale*, op. cit., p. 51-52).

mise en œuvre par l'élection présidentielle¹. Ce dernier point est fondamental pour comprendre le projet des démocrates-socialistes rassemblés autour du *Peuple* : il ne s'agit pas simplement de protester contre la présidence (car alors il suffirait de s'abstenir), mais bien de retourner l'élection contre le régime, de détourner le principe d'incarnation au service d'un autre but. En effet, il faut bien voir que la candidature Raspail est certes une candidature de protestation, mais ce n'est pas une candidature pour rien. Elle s'intègre dans un programme révolutionnaire, celui de la constitution, autour notamment du journal *Le Peuple*, d'une organisation socialiste et ouvrière la plus large possible, pouvant jouer un rôle moteur dans l'émancipation directe des travailleurs par eux-mêmes. D'une certaine façon, ce n'est pas le *Peuple* qui est au service de Raspail, c'est Raspail qui est au service du projet porté par les partisans de la République démocratique et sociale.

En effet, dans l'élection, et d'autant plus dans une élection reposant sur un principe d'incarnation, il ne se joue pas que le choix d'un gouvernant : quelque chose d'autre a lieu, qui relève de la représentation, une relation symbolique entre un candidat et des électeurs, et la constitution des électeurs comme un sujet. Comme le souligne Pierre Bourdieu, c'est « le porte-parole qui fait le groupe. C'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe »². Ce que fait Raspail, ce n'est pas seulement donner une audience aux idées des démocrates-socialistes, c'est aussi créer un nouveau sujet politique, accomplir, par sa position de porte-parole, un acte de subjectivation. Celui qui vote pour Raspail accomplit quelque chose se situant sur un autre plan que l'achat du journal *le Peuple* : il se positionne comme citoyen-électeur, et c'est en tant que tel qu'il devient partie prenante d'un sujet politique, ceux qui sont contre la présidence et pour la République démocratique et sociale. C'est ce qui ressort de l'article du 9 novembre :

« Mais ce n'est pas tout de porter l'idée sociale : il faut travailler à sa réalisation. Nous ne voulons pas, nous, que tant de fatigues éprouvées dans cette lutte liberticide de la présidence soient perdues pour la cause socialiste. Que d'autres se réjouissent d'avoir fait passer leur homme : pour nous, nous ne devons pas oublier que sous un nom d'homme nous ne glorifions que l'idée. Travailleurs, en votant pour Raspail, vous prêtez serment à la cause socialiste ; vous jurez haine aux exploités aussi bien qu'aux tyrans ; vous vous engagez, comme les preux du Moyen Âge, à vous secourir les uns les autres ; vous formez une alliance offensive et défensive contre la misère. En votant pour Raspail, vous promettez de servir de tous vos moyens la cause démocratique et sociale : sans cela, à quoi servirait de voter, puisque vous ne voulez pas de la présidence ? »³

Ainsi, voter pour Raspail, c'est se rallier explicitement à l'idée qu'il représente, c'est-à-dire à la République démocratique et sociale, un ralliement qui, du fait de la majesté de l'acte électoral, peut fonctionner comme un serment. On le voit, il ne s'agit pas ici de faire jouer un pur refus de l'élection : au contraire, le principe de représentation à l'œuvre est détourné de son but – donner à la République un président – pour fonder un nouveau sujet politique.

1. Sur la représentation-incarnation et la représentation symbolique, cf. Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique. Usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, 50, 2013, p. 13-34. Les aspects symboliques de la représentation sont bien plus explorés en Allemagne qu'en France ; cf. notamment les travaux de Gerhard Göhler, par exemple, en français, « La dimension affective de la démocratie », *Raisons politiques*, 50, 2013, p. 97-114 ; « La représentation politique dans la démocratie », *Trivium*, 16, 2014, <<http://trivium.revues.org/4803>> (29 septembre 2014).

2. Pierre Bourdieu, « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984, p. 49-55, ici p. 49.

3. *Le Peuple*, 9 décembre 1848.

Cette fondation n'est d'ailleurs pas simplement symbolique, elle prend concrètement la forme d'un appel à constituer une association nouvelle :

« Que chacun de vous, après avoir déposé son bulletin dans l'urne, écrive sur un registre préparé à cet effet par les comités électoraux, son nom, sa profession, son domicile, le nombre de têtes dont se compose sa famille, et celui des ouvriers, apprentis ou compagnons qu'il occupe. Que ce recensement soit la première base de notre organisation démocratique et sociale [...]. Citoyens, votez pour Raspail, et inscrivez-vous immédiatement pour la sainte croisade. Nous porterons à votre connaissance notre plan général de bataille. »¹

Le propos est aussi clair que possible : la candidature Raspail crée un sujet politique unifié, recensé, organisé, prêt à la bataille, et qui doit être le plus large possible.

Raspail est donc un bon candidat impossible car il combine trois traits qui sont cruciaux pour la réalisation des projets des défenseurs de la République démocratique et sociale : il ne peut pas être élu, il incarne un principe antigouvernemental, et il est malgré tout suffisamment populaire pour agréger sur son nom tous les socialistes, et donc, selon un principe de représentation symbolique, incarner un sujet collectif révolutionnaire. Sa candidature entend capter les effets de subjectivation de la relation de représentation, mais au service d'un refus des aspects gouvernementaux de la relation de représentation telle qu'elle est mise en place par les institutions du gouvernement représentatif. Pour cette raison, les acteurs – républicains radicaux, socialistes, ouvriers organisés – qui se regroupent autour de Raspail le choisissent pour mener leur entreprise politique : d'une part, concurrencer la tentative de Ledru-Rollin et de ses partisans de récupérer l'identité socialiste ; et d'autre part, constituer une organisation qui chercherait à réaliser l'émancipation des travailleurs sans attendre une conquête du pouvoir d'État.

La réception de la candidature Raspail

Cette candidature ne fait cependant pas l'unanimité, y compris chez les socialistes et chez les ouvriers organisés. La discussion s'engage d'abord dans la presse. Les communistes icariens, on l'a vu, se rallient à sa candidature, tout en rappelant leur préférence pour Cabet :

« Partout en France comme à Paris, les Icaris désiraient faire une manifestation Icarienne, en choisissant le citoyen Cabet pour leur candidat à la présidence de la République ; et cette manifestation avait la chance de réunir un grand nombre de voix ; mais nos sentiments habituels d'abnégation personnelle, la certitude que Raspail réunirait un nombre plus considérable encore de suffrages, le désir d'éviter toute division entre les socialistes, et notre résolution d'un prochain départ, nous ont déterminé à engager tous nos amis à voter pour Raspail, c'est pour lui que sont nos sympathies et nos vœux. »²

Le même impératif d'unité des démocrates-socialistes amène pourtant une partie de la presse se revendiquant de ce courant à prendre des positions radicalement opposées. Le journal ouvrier *L'Atelier*, proche des républicains modérés du *National*, pour qui la menace principale est Louis-Napoléon Bonaparte, enjoint ses lecteurs à voter pour Cavaignac, mais c'est une position assez rare dans les publications ouvrières ou socialistes. Beaucoup de journaux appellent à se rallier à Ledru-Rollin, notamment les fouriéristes de la *Démocratie pacifique* :

1. *Ibid.*

2. *Le Populaire*, 3 décembre 1848.

« La République est le terme et le dernier mot des révolutions politiques [...]. Écartez donc, avant tout, le candidat monarchique ; repoussez Napoléon Bonaparte [...]. En votant pour tout autre candidat, vous votez pour la République, pour l'ordre et pour la dignité de la France [...]. Tous les candidats républicains n'ont pas cependant le même rang dans notre opinion. Les démocrates-socialistes ne sauraient voter avec dignité pour des hommes qui les renient et les offrent en sacrifice à la réaction. Le nom de Ledru-Rollin nous a paru propre à servir de ralliement à la démocratie socialiste, intéressée à faire aujourd'hui le dénombrement de ses forces. Nous la conjurons vivement de se pas s'abstenir. »¹

Si la *Démocratie pacifique* n'accorde que peu de place à la question de la présidence², les partisans de Ledru-Rollin, en particulier *La Révolution sociale et démocratique*, ont une position plus ferme et consacrent une part importante de leurs colonnes à combattre les candidatures de Cavaignac et de Raspail. Une polémique très vive s'engage, à partir de la mi-novembre, entre *La Révolution sociale et démocratique* et *Le Peuple*, notamment parce que Proudhon y présente les députés de la Montagne comme des réactionnaires et des faux socialistes, ce qui vaut à Proudhon d'être dénoncé comme « le pire ennemi de la République »³. Au-delà de Proudhon, *La Révolution sociale et démocratique* met régulièrement en avant le fait que le comité électoral qui a nommé Raspail reposait sur une base trop peu étendue et limitée à Paris, contrairement au comité électoral qu'ils ont eux-mêmes constitué ensuite. Ils relaient au fil des numéros l'ensemble des appels à voter pour Ledru-Rollin venus de la presse, des comités électoraux des départements, des corporations ouvrières ainsi que de personnalités démocrates-socialistes.

Parallèlement, *La Révolution sociale et démocratique* reproche à d'autres journaux démocrates-socialistes, en particulier *La République* et *La Réforme*, de ne pas prendre assez franchement le parti de Ledru-Rollin⁴. Si *La Réforme*, au nom du refus de la présidence et de la nécessaire union des démocrates-socialistes, se prononce pour Ledru-Rollin, *La République* maintient jusqu'au bout une position équilibrée, appelant à voter indifféremment pour l'un des deux candidats protestant contre l'institution présidentielle. Dans les derniers numéros avant l'élection, le journal fait chaque jour paraître en première page cette profession de foi électorale :

« PROTESTATION CONTRE LA PRÉSIDENTE.

Le *Conseil central électoral* des républicains démocrates-socialistes a pris la résolution de PROTESTER contre l'institution de la présidence, en portant comme candidat le citoyen F.-V. RASPAIL. Le *Congrès national électoral* des républicains démocrates-socialistes a pris la résolution de PROTESTER contre l'institution de la présidence, en portant comme candidat le citoyen LEDRU-ROLLIN. Les républicains démocrates-socialistes qui voteront pour l'un de ces deux candidats protesteront, au nom de la *République démocratique et sociale*, contre l'institution de la présidence. *Vive la République démocratique et sociale !* »⁵

1. *Démocratie pacifique*, 10 décembre 1848.

2. Jonathan Beecher, *Victor Considerant. Grandeur et décadence du socialisme romantique*, Dijon, Les Presses du réel, 2012, p. 309-312.

3. *La Révolution démocratique et sociale*, 7 décembre 1848. La tension est alors extrêmement forte entre Proudhon et la Montagne, allant jusqu'à un duel au pistolet, le 1^{er} décembre, entre Proudhon et Félix Pyat.

4. Cf. notamment *La Révolution démocratique et sociale*, 18 novembre 1848.

5. *La République*, 10 décembre 1848 (souligné dans le texte).

La presse démocrate-socialiste est donc divisée entre différentes positions, autour d'une même défense de la République démocratique et sociale et du refus de la présidence – mais un refus, on l'a vu, qui n'a ni le même fondement ni les mêmes implications.

On retrouve une diversité semblable dans les réunions publiques qui ont lieu en novembre-décembre. Durant cette période, les banquets se multiplient, dans la lignée des campagnes d'opposition sous la monarchie de Juillet : le 13 novembre a lieu un banquet fraternel des délégués du Luxembourg, le 15 novembre un banquet socialiste du 2^e arrondissement, le 15 novembre un banquet des femmes socialistes et un banquet de la presse démocratique et sociale, le 3 décembre un banquet démocratique et socialiste des écoles de Paris et un banquet des travailleurs socialistes, etc. Comme sous les monarchies parlementaires, ces événements, qui réunissent souvent plus d'un millier de convives, permettent de contourner la législation sur les associations et les attroupements, qui s'est considérablement durcie après la manifestation du 15 mai puis l'insurrection de juin. Des personnalités sont invitées à y porter des toasts qui sont autant de discours politiques. Si certaines de ces réunions sont exclusivement consacrées au soutien d'un candidat démocrate-socialiste, d'autres voient coexister des orateurs des deux camps, unis par la défense de la République démocratique et sociale. Il en va de même dans les clubs qui ont résisté à l'épuration consécutive aux événements du printemps. Pour prendre un exemple, le Club de la Révolution, qui a joué un rôle central, sous la présidence de Barbès, de mars à mai 1848, apparaît divisé entre partisans de Ledru-Rollin et de Raspail, ce qui amène la direction à conclure « qu'alors même que la fusion ne pourrait s'accomplir, les partisans de l'une ou l'autre candidature formeraient toujours une manifestation éclatante de l'opinion socialiste, puisque tous, quel que soit le guidon particulier sous lequel ils s'enrôlent, suivent la bannière de la République démocratique et sociale »¹. Enfin, les comités électoraux démocrates-socialistes locaux, à Paris et dans les départements, se prononcent pour l'un ou l'autre candidat selon leurs préférences, s'en remettent à la liberté des électeurs, voire tirent au sort. Ainsi, une réunion organisée à Fontenay-sous-Bois, dans le quartier de « la Redoute » le 2 décembre 1848 « pour réunir sur un seul candidat à la présidence de la République tous les suffrages de la démocratie-socialiste », vote un programme démocrate-socialiste en trois points (abolition de la présidence, action pour les nationalités opprimées, émancipation des travailleurs par la gratuité du crédit) puis propose de tirer au sort entre les deux candidats qui accepteraient ce programme – Ledru-Rollin et Raspail, donc².

Un échec électoral

Cependant, l'épreuve électorale tranche massivement en faveur de Ledru-Rollin. Celui-ci recueille 371 431 voix parmi l'ensemble des électeurs, contre 36 964 pour Raspail³, qui agrège donc deux fois moins de votes sur son nom au niveau national qu'il ne l'avait fait, en septembre, dans le seul département de la Seine – mais c'était alors un scrutin plurinominal⁴. Ainsi, parmi l'ensemble des 408 395 voix démocrates-socialistes, Raspail ne pèse qu'environ

1. *La République*, 19 novembre 1848.

2. AD Val-de-Marne, 69 J 8.

3. Ces chiffres sont ceux, officiels, donnés par *Le Moniteur* du 22 décembre 1848, et ne comptabilisent pas les voix d'Algérie. Ils diffèrent sensiblement de ceux que nous avons reconstitués à partir des procès-verbaux par département : 372 984 voix pour Ledru-Rollin et 36 869 pour Raspail. Les chiffres officiels sont utilisés pour les calculs nationaux, les chiffres par départements pour les calculs locaux.

4. L'établissement des résultats de la candidature Raspail a été fait à partir de la série « Élections et votes » des Archives nationales, cotes B II 958-1046. Les résultats publiés dans la presse d'époque ou par les pouvoirs

9 %. Cependant, ce résultat dissimule de grandes disparités locales (cf. annexe 1). En effet, les voix obtenues par Raspail sont fortement concentrées : plus des deux tiers viennent de deux départements, la Seine (43 % de ses votes au niveau national) et le Rhône (26 %)¹. La géographie du vote Raspail est en cela tout à fait spécifique, différente de celle du vote Ledru-Rollin, qui révèle pour sa part l'existence d'un républicanisme démocrate-socialiste rural – ce qui sera confirmé au moment des élections législatives de mai 1849, montrant l'existence d'un vote « de gauche » très durable dans les campagnes du Centre, de la vallée de la Saône et du Rhône, de certains départements méditerranéens et alsaciens². Ainsi, alors que Ledru-Rollin obtient plus de 20 % des voix dans l'Allier, les Bouches-du-Rhône, le Lot-et-Garonne, et les Pyrénées-Orientales, Raspail y fait respectivement 0,01 %, 0,19 %, 0,01 % et 0,04 %. De toute évidence, les déterminants du vote Raspail ne sont pas les mêmes que ceux du vote Ledru-Rollin. Pour en rendre compte, il est nécessaire de passer à l'analyse des résultats au niveau local.

De ce point de vue, une attention particulière doit être accordée aux résultats du département de la Seine, qui regroupe les douze arrondissements de Paris et huit circonscriptions de banlieue (cf. annexe 2). Raspail y recueille 15 871 voix. Rapportées aux 341 829 votants, c'est peu : 4,64 %. Mais c'est près de dix fois mieux qu'au niveau national, et ces votes constituent 43 % de son total de voix. Si l'on s'en tient à Paris intra-muros, il monte à 5,31 % des voix. Là où Raspail réalise son plus mauvais score du département, dans la section de Vincennes, il est néanmoins au-dessus de son niveau national, avec 0,59 % des voix ; et il atteint 10,9 % dans le 4^e arrondissement de Paris (l'actuel 1^{er} arrondissement, un quartier très populaire à l'époque). Surtout, le rapport de forces au sein des démocrates-socialistes est tout à fait différent dans le département qu'au niveau national. Si globalement Raspail agrège sur son nom 9,07 % des voix de gauche, ce pourcentage passe à 37,33 % au niveau du département de la Seine ; Raspail dépasse même Ledru-Rollin en voix dans les cantons de Sceaux et de

publics, généralement utilisés par les historiens, ne conviennent pas à un décompte précis des voix de Raspail, souvent trop peu nombreuses par département pour avoir été publiées. Exceptionnellement, on a utilisé *La Presse* comme source pour vérifier ou compléter des résultats absents ou illisibles dans les archives.

1. Le troisième pôle est la Haute-Loire, où Raspail recueille 2 538 voix, 5,94 % des voix, 6,9 % de son total de voix national. Ce résultat est presque entièrement dû au vote exceptionnel du canton de Brioude, qui accorde 1 918 voix à Raspail sur 3 374 votants (56,85 %), en particulier la première section, 1 289 voix sur 1 860 (69,3 %). C'est le seul canton de France où Raspail obtient une majorité, sans qu'il y ait d'explication évidente, Raspail n'ayant vraisemblablement eu aucun lien direct avec Brioude. Le fait est relevé, sans être analysé, dans « L'élection présidentielle de 1848 dans l'arrondissement de Brioude », *Almanach de Brioude et de son arrondissement*, 1947, p. 59-60. Ce fait doit être mis en relation avec la situation politique exceptionnelle de Brioude dans le département : c'est un « secteur rouge » dans un département majoritairement conservateur (cf. Auguste Rivet, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974*, Le Puy, Éditions des Cahiers de la Haute-Loire, 1979, notamment p. 72 et p. 500-511). Pour rendre compte du choix de Raspail, les historiens locaux interrogés pointent vers un rôle probable de Jules Maigne, maire en mai-juin 1848, et surtout d'Amédée Martinon de Saint-Ferréol, responsable du club de Brioude, tous deux républicains et anticléricaux. Dans ses mémoires, ce dernier cite un long manifeste, signé « Au nom des démocrates de Brioude, Moulin, cultivateur ; Amédée St-Ferréol, membre du conseil général ; Béraud, ouvrier ; Quintin, ancien soldat de l'empire ». Ce manifeste appelle sans ambiguïté à voter pour Raspail, « un républicain qui tue la présidence » (Amédée Saint-Ferréol, *Mes Mémoires*, Brioude, Imprimerie D. Chouvet, 1888, t. II, p. 145-149). Contrairement à ce qui a lieu à Paris ou à Lyon, le vote Raspail à Brioude n'est donc pas l'ébauche d'un vote de classe, mais bien plutôt le reflet de l'influence locale d'un notable rouge qui fait le choix, exceptionnel dans les départements, de soutenir Raspail plutôt que Ledru-Rollin.

2. Jacques Bouillon, « Les Démocrates-Socialistes aux Élections de 1849 », *Revue française de science politique*, 6 (1), janvier-mars 1956, p. 70-95. On utilise ici l'expression vote « de gauche » pour qualifier les votes se portant sur des membres de l'extrême gauche (en l'occurrence Ledru-Rollin et Raspail) : le passage de la gauche comme position parlementaire à la gauche comme identité politique a été analysé par Marc Crapez, « De quand date le clivage gauche/droite en France ? », *Revue française de science politique*, 48 (1), février 1998, p. 42-75.

Villejuif – ce qui est certainement dû à son ancrage local à Montsouris, dans la banlieue sud. Dans l'arrondissement de Paris où les démocrates-socialistes font le meilleur score, le 4^e, Raspail emporte quasiment la moitié des voix. Cependant, il n'y a pas de corrélation directe (dans un sens ou un autre) entre le résultat des démocrates-socialistes et le poids de Raspail parmi eux : dans le très bourgeois 1^{er} arrondissement, autour des Champs-Élysées, qui ne vote démocrate-socialiste qu'à 7,83 %, Raspail emporte 41,25 % des voix de gauche. De ce point de vue, ce n'est pas tant le résultat des démocrates-socialistes qui est exceptionnel dans le département de la Seine (12,44 % contre 5,57 % au niveau national, ce qui le met simplement en douzième position des départements votant le plus à gauche) que le poids du vote Raspail dans ce résultat, quatre fois plus élevé qu'au niveau national.

À cet égard, la situation à Lyon est encore plus extrême (cf. annexe 3). Dans le département du Rhône, les démocrates-socialistes attirent 8,55 % des suffrages ; mais parmi ceux-ci, près de 80 % sont dus à Raspail, qui réalise 6,72 %, contre seulement 1,84 % pour Ledru-Rollin. Si l'on s'en tient à Lyon seul, Raspail fait 14,78 %, et Ledru-Rollin 2,75 %. Enfin, si l'on se concentre sur les sept sections de la Croix-Rousse, répartis dans les 3^e et 4^e cantons de Lyon, on arrive à un résultat de 28,61 % pour Raspail et 2,63 % pour Ledru-Rollin (cf. annexe 4). Ainsi, le vote Raspail est non seulement un vote urbain, mais il apparaît particulièrement concentré dans les quartiers ouvriers, et en premier lieu sur la colline de la Croix-Rousse, là où les canuts lyonnais avaient initié les insurrections de 1831 et 1834. Raspail fait un triomphe (relatif) à Paris et à Lyon, dans les bastions des ouvriers de métier organisés qui ont commencé à construire une identité et un projet politique propres à partir de la révolution de 1830¹. Alors que le vote Ledru-Rollin (comme le vote démocrate-socialiste en 1849) est un vote populaire, qui rassemble une partie des travailleurs urbains et des petits paysans indépendants du Centre et du Midi, on peut voir dans le vote Raspail l'ébauche d'un phénomène tout à fait différent. Il s'agit des prémisses d'un vote ouvrier, au sens d'un vote de classe, si l'on entend par « classe » non pas seulement des personnes réunies par une certaine position dans les rapports de production, mais aussi le groupe résultant d'un travail d'« unification symbolique »². De ce point de vue, la candidature Raspail, loin d'être un échec complet, peut être vue comme une étape dans la construction symbolique de la classe ouvrière.

Qu'en est-il alors de l'aspect protestataire de la candidature ? Se transmet-il aux électeurs, ou bien le vote Raspail constitue-t-il un vote d'adhésion, en l'occurrence d'adhésion à une perspective d'unification de la classe ouvrière ? Une analyse quantitative des résultats ne permet pas d'y répondre, les raisons du vote nous étant inaccessibles. En particulier, il est difficile de savoir quelle part accorder au rôle de la candidature impossible de Raspail dans l'abstention et les bulletins blancs ou nuls. Entre les élections d'avril et de décembre 1848, la participation passe de 83,4 % à 74,8 % des inscrits, mais il serait excessif d'y voir le résultat de l'action des démocrates-socialistes, d'autant qu'aux élections législatives de mai 1849 la participation est de 69 %. Il semble plus probable d'attribuer la baisse d'avril à décembre 1848 à une désaffection progressive qui ne tient pas à la nature de l'élection présidentielle. Pour ce qui est des bulletins blancs et nuls, il est difficile d'établir des comparaisons quantitatives, du fait de la très grande variété des modes de comptage de ces bulletins selon les

1. Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Paris, Les Belles lettres, 1985 (1^{re} éd. : 1976).

2. Luc Boltanski, « Les systèmes de représentation d'un groupe social. Les "cadres" », *Revue française de sociologie*, 20 (4), août 1979, p. 631-667, dont p. 633.

circonscriptions¹. Comment alors distinguer entre les votes annulés parce qu'ils ont appelé Louis-Napoléon Bonaparte « prince », « empereur », ou simplement « Napoléon » et les votes représentant une protestation contre la présidence² ?

Si la plupart des bulletins nuls du département de la Seine n'ont pas été joints aux procès-verbaux ou ont été perdus, le 14^e bureau du 8^e arrondissement de Paris a joint aux résultats une série de 22 bulletins invalides, réunis dans une enveloppe qui a été conservée, sur laquelle il est inscrit que « le bureau ayant été consulté sur chacun des votes ci-renfermés a décidé à l'unanimité qu'ils ne seraient pas comptés aux candidats dont les noms figurent sur le bulletin, en outre qu'ils seraient associés au procès-verbal »³. Leur examen se révèle instructif (cf. annexe 5). Le 8^e arrondissement est celui du très populaire Faubourg Saint-Antoine ; il a voté à 12,6 % pour Ledru-Rollin et à 6 % pour Raspail, et le 14^e bureau ne semble pas très différent : 12,6 % pour Ledru-Rollin, 7,6 % pour Raspail. En revanche, avec 22 bulletins invalides pour 1 400 voix exprimées, il semble avoir un taux exceptionnel de votes refusés (1,55 % contre 0,34 % pour l'arrondissement et 0,28 % pour l'ensemble du département), même si cela tient peut-être au mode de comptabilisation. Sur les 22 bulletins, 11 indiquent une protestation claire contre la présidence, soit en la rattachant à Ledru-Rollin (« Ledru-Rollin / protestation contre la présidence » ; « Je vote pour Ledru-Rollin pour protester contre la présidence » ; « Droit au travail. Socialisme / Ledru-Rollin / Comme protestation contre la présidence / Vive la République démocratique & Sociale » ; « Ledru-Rollin / au nom de la république démocratique et sociale contre l'institution de la présidence / Vive la république démocratique et social / vivre ou mourir » ; « Ledru-Rollin / Pas présidence »), soit à Raspail (« Raspail père / je proteste contre l'institution de la présidence » ; « Pas de président / F.-V. Raspail / Vive la République démocratique, sociale et universelle / Vive la montagne » ; « Pas de président / François Vincent Raspail » ; « F. V. Raspail / Pas de présidence »), soit à aucun des deux (« Pas de président » ; « Pas de présent / Droit aux travaux », en deux exemplaires). Deux autres bulletins nuls renvoient à Raspail sans mentionner explicitement le refus de la présidence (« Le citoyen F. V. Raspail / Vive la républic démocrate et sociale / a bas le boureau de la St Jean » ; « Raspail / Je désire que lui monte à la présidence / et toi grrrrrand cavaignac te voir à la potence »)⁴. S'il est impossible, dans l'état des sources, de savoir dans quelle mesure cet usage du bulletin de vote est répandu, on est en tout cas autorisé à penser qu'il ne se borne pas au 14^e bureau du 8^e arrondissement de Paris. Ces bulletins montrent qu'un lien est bien établi, pour une partie des électeurs, entre le vote pour des candidats démocrates-socialistes et le refus de la présidence.

La candidature de Raspail, qui s'appuie sur le pari d'une incarnation paradoxale de la République démocratique et sociale, possède ainsi deux aspects intrinsèquement mêlés. D'un côté,

1. Pour s'en tenir au département de la Seine, sur vingt circonscriptions, neuf agrègent tous les bulletins invalides dans une seule catégorie, deux y ajoutent une catégorie à part, les bulletins « inconstitutionnels », une circonscription ajoute la catégorie « réservés », deux distinguent entre nuls, blancs et inconstitutionnels, une autre entre nuls, blancs, et réservés, une entre blancs et réservés, et enfin quatre ne comptent pas les bulletins invalides (AN, B II 1029).

2. Les votes annulés parce qu'ils accordent à Bonaparte un titre de noblesse ont été pour beaucoup annulés comme inconstitutionnels et ajoutés aux procès-verbaux des élections des différents départements. Cela signifie-t-il qu'il s'agissait des seuls votes nuls, ou bien des seuls jugés suffisamment en rupture avec les principes républicains pour justifier ce traitement ? Impossible de le savoir dans l'état des sources. Ces bulletins, ainsi que les résultats, sont conservés dans la série « Élections et votes » des Archives nationales, dans les cotes B II 958-1046.

3. AN, B II 1029.

4. *Ibid.*

il s'agit d'une candidature négative, protestataire, visant le refus d'un certain jeu électoral et du primat de la lutte politique. Mais d'un autre côté, elle est aussi l'affirmation d'un rapport particulier à la République, fortement lié à l'identité ouvrière et à la perspective d'une émancipation autonome des travailleurs. Sa réception révèle des divisions profondes et durables parmi les démocrates-socialistes, qui se traduisent par la mobilisation d'électorats géographiquement et socialement distincts.

*
* *

Si son faible score a conduit la candidature de Raspail à être ignorée par l'historiographie, l'analyse de sa genèse, de sa mise en œuvre et de sa réception se révèle riche d'enseignements, en particulier dans une perspective de sociologie historique du politique. D'abord, l'idée de candidature impossible est apparue, et elle s'intègre au répertoire d'action du mouvement socialiste et ouvrier. On la voit réapparaître sous le Second Empire, en 1864, à travers le ralliement d'une partie des républicains socialistes et ouvriers, sous l'impulsion notamment de Georges Duchêne, ouvrier typographe, élu au Luxembourg en 1848 et ancien gérant du *Peuple*, à la candidature d'un original, Adolphe Bertron, qui se présente comme « candidat humain »¹. L'option est alors sérieusement considérée par les ouvriers parisiens organisés, à côté de celle des candidatures ouvrières, défendue par Tolain et les signataires du *Manifeste des soixante*, et de celle de l'abstention active préconisée par Proudhon. Pour exprimer une protestation contre l'élection ou bien contre la fonction à laquelle l'élection est censée pourvoir, les candidatures impossibles apparaissent après 1848 comme un des moyens disponibles².

Cependant, la candidature Raspail va au-delà de l'inauguration d'une pratique restée malgré tout très minoritaire. Ce qu'elle met en jeu, c'est rien moins que les institutions de la République et le rapport que le mouvement ouvrier naissant entretiennent avec elles – avec à l'horizon l'enjeu de la définition de ce qu'est la politique. En effet, la candidature Raspail est à l'intersection de trois mouvements de plus longue durée. D'abord, le triomphe de l'élection et des institutions du gouvernement représentatif parmi les républicains avancés : l'échec de la candidature de Raspail par rapport à celle de Ledru-Rollin marque la victoire (incomplète) de ceux pour qui le socialisme est compatible avec la participation aux luttes électorales, y compris lorsqu'il s'agit de désigner un monarque. L'« apprentissage de la République »³ ou de la « politique moderne »⁴ puis l'acculturation aux institutions républicaines trouvent leur origine, souvent oubliée, dans l'adoption par la majorité des républicains (y compris démocrates-socialistes) d'institutions issues ou adaptées des monarchies parlementaires. Dans l'histoire longue de la République, l'échec de la candidature Raspail participe au processus de

1. Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bruxelles, Temps nouveaux, 1902, p. 265-268.

2. Pour un premier aperçu de certaines de ces candidatures, on peut se référer à Bruno Fuligni, *Votez fou ! Candidats bizarres, utopistes, chimériques, mystiques, marginaux, farceurs et farfelus*, Paris, Horay, 2007. Évidemment la perspective du livre – une série de portraits – évacue la question des usages stratégiques de ces candidatures, question qui devrait être au centre d'une analyse de long terme des candidatures impossibles. Cf. aussi Frédéric-Joël Guilledoux, *Tous candidats ! Le poids des petits dans la présidentielle 2007*, Paris, Fayard, 2006 ; Grégory Bozonnet, « L'exclusion des comiques professionnels du champ politique. Critique de la théorie bourdieusienne du champ politique à travers les candidatures à l'élection présidentielle de Pierre Dac, Coluche et Dieudonné », mémoire de master 2 en sociologie politique, Lyon, Université Lyon II, 2008.

3. M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République...*, op. cit.

4. Christine Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

rejet et d'occultation de la perspective, rapidement abandonnée, d'une conception de la politique spécifiquement républicaine, distincte de celle du gouvernement représentatif¹.

Deuxièmement, comme autre face du même processus, la candidature Raspail est une étape dans le détachement progressif d'une partie des socialistes vis-à-vis de la politique institutionnelle : ce qu'incarne Raspail, c'est un geste de rupture, au profit d'une stratégie d'autonomie et d'investissement d'une autre sphère que l'on appellera bientôt le mouvement social. Les « socialistes purs », héritiers de la République démocratique et sociale et des insurgés de juin, explorent après 1848 l'organisation autonome plutôt que la lutte électorale comme voie d'émancipation. Dans l'immédiat, ils rencontrent peu de succès : le projet de créer, à partir du *Peuple*, une organisation unitaire échoue rapidement, Proudhon étant mis en prison début 1849 et refusant de voir le projet continuer sans lui. D'autres organisations voient le jour dans les années qui suivent, mais chacune est l'objet de la répression, et le coup d'état de décembre 1851 met fin pour longtemps à ces tentatives². Malgré tout, c'est ce geste de rupture avec les autres démocrates-socialistes et de refus de la politique institutionnelle que l'on retrouve plus tard, sous diverses formes, dans la section française de l'Association internationale des travailleurs, dans la Commune de 1871, puis dans le syndicalisme révolutionnaire. La candidature Raspail s'inscrit à ce titre dans la série d'événements qui font de 1848 un moment clé dans l'histoire du mouvement ouvrier français.

Enfin, cette candidature s'inscrit dans la lutte plus longue entre conceptions antagonistes de la représentation politique. Cristallisée d'abord au printemps 1848, l'opposition entre la République modérée et la République démocratique et sociale se précise, s'infléchit et se complique à l'épreuve de l'élection présidentielle et de la représentation-incarnation qu'elle met en jeu. L'entrée fracassante sur la scène politique de Louis-Napoléon Bonaparte dessille les républicains modérés quant à leur maîtrise des formes de la représentation, alors même qu'après juin 1848 les partisans d'un Exécutif fort et indépendant étaient devenus largement majoritaire parmi eux. Quant aux démocrates-socialistes, ils se divisent sur la façon d'hériter de la conception de la République développée sous la monarchie de Juillet et au printemps 1848. La Montagne et les partisans de Ledru-Rollin, en acceptant de se plier aux règles de l'élection présidentielle tout en refusant le principe, achèvent la conversion à la politique institutionnelle et électorale amorcée les mois précédents. Néanmoins, les résultats de l'élection puis le coup d'état les persuadent pour longtemps des dangers de la représentation-incarnation et de l'importance de garder un contrôle parlementaire sur l'Exécutif. Face à eux, les partisans de la candidature de Raspail utilisent une stratégie diamétralement opposée : utiliser la représentation-incarnation pour marquer un refus des institutions et appeler à la constitution d'une autre politique, séparée, fondée sur la conception de la représentation et de la citoyenneté qui a échoué en juin. Ce sont deux républicanismes, et peut-être deux gauches, qui trouvent là, sinon leur acte de naissance, du moins une épreuve centrale dans le processus de leur constitution³.

1. Michèle Riot-Sarcey, « La république en formation. 1848 en France : une interprétation plurielle de l'idée républicaine », dans Claudia Moatti, Michèle Riot-Sarcey (dir.), *La République dans tous ses états. Pour une histoire intellectuelle de la république en Europe*, Paris, Payot, 2009, p. 57-78.

2. Sur ces différents projets, cf. Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris. 1 : L'Organisation, 1848-1851*, Paris, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1968, p. 27-64.

3. Merci à Paula Cossart et aux évaluateurs et évaluatrices de la *Revue française de science politique* pour leurs commentaires sur des versions précédentes de ce texte.

Samuel Hayat

Samuel Hayat est post-doctorant au Conservatoire national des arts et métiers (laboratoire HT2S, Histoire des techno-sciences en société). En croisant approches théoriques, sociologiques et historiques, il travaille principalement sur les révolutions et les mouvements socialistes et ouvriers du 19^e siècle, ainsi que sur la représentation politique. Membre du groupe de projet de l'Association française de science politique sur la représentation politique (GRePo), il a récemment coordonné un numéro de la revue *Raisons politiques* sur la représentation politique avec Yves Sintomer. Il a publié un ouvrage tiré de sa thèse : *1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Paris, Seuil, 2014 (CNAM, 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris, <samuel.hayat@cnam.fr>).

Encadré 2 : Présentation des sources

Ce travail s'inscrit dans le prolongement d'une thèse portant sur la question de la représentation politique au printemps 1848, disponible en ligne (<<http://samuelhayat.wordpress.fr/these>>). Je renvoie le lecteur intéressé à la présentation des sources qui y est faite pour tout ce qui concerne le contexte général de la révolution de 1848. Pour Raspail et sa candidature, je me suis fondé sur trois types de sources. D'abord, des écrits imprimés publiés par Raspail : ses ouvrages et les journaux qu'il a dirigés, *Le Réformateur* (octobre 1834-octobre 1835) et *L'Ami du Peuple* (février-mai 1848). Ensuite, des sources imprimées relevant plus largement du mouvement républicain et socialiste, notamment les comptes rendus de procès politiques, et les journaux démocrates-socialistes et ouvriers de 1848, en particulier *L'Atelier*, la *Démocratie pacifique*, *Le Peuple*, *Le Populaire*, *La Réforme*, *La République* et *La Révolution démocratique et sociale*, qui ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif sur la période octobre-décembre 1848. Enfin, j'ai utilisé les archives suivantes se rapportant à Raspail et à l'élection présidentielle de décembre 1848.

- Les documents rassemblés dans le fonds Raspail des archives départementales du Val-de-Marne. Une présentation exhaustive de ce fonds privé (série 69 J) de 1 572 dossiers est faite dans Alain Nafilyan, Claire Berche, *Les archives Raspail. Répertoire numérique de la sous-série 69 J*, Créteil, Archives départementales du Val-de-Marne, 1994. Pour ce qui nous intéresse ici, il rassemble les papiers personnels de Raspail, sa bibliothèque et sa collection de journaux.

- La correspondance privée de Raspail, versée aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine dans le fonds 250 AP, dit « Fonds Raspail », en particulier le dossier « Hommes politiques », 250 AP 1.

- Les documents divers sur la révolution de 1848 réunis aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine dans la collection Duméril (AB/XIX/680-689), en particulier AB/XIX/682, dossier 13, « Publications relatives aux candidats à la présidence de la République en 1848 ».

- Les archives du ministère de la Justice concernant Raspail en 1848, notamment le dossier BB³⁰ 333 sur les affaires politiques de 1848-1849.

- Les archives de l'Assemblée constituante portant sur Raspail, en particulier autour du 15 mai et de ses suites judiciaires, conservées aux Archives nationales, C//908.

- Les procès-verbaux des résultats électoraux de l'élection de décembre 1848, classés par département, aux Archives nationales, B II 958-1046, en particulier les cartons B II 1025 (Rhône) et B II 1029 (Seine).

Annexe 1. Le vote démocrate-socialiste en France en décembre 1848

| <i>Département</i> | <i>Votants</i> | <i>Ledru-Rollin</i> | <i>Raspail</i> | <i>Taux gauche</i> | <i>Taux Ledru-Rollin</i> | <i>Taux Raspail</i> | <i>Raspail/gauche</i> |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------|--------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|
| Ain | 83 301 | 1 258 | 191 | 1,74 % | 1,51 % | 0,23 % | 13,18 % |
| Aisne | 135 243 | 1 905 | 264 | 1,60 % | 1,41 % | 0,20 % | 12,17 % |
| Allier | 60 953 | 14 104 | 8 | 23,15 % | 23,14 % | 0,01 % | 0,06 % |
| Basses-Alpes | 24 692 | 3 792 | 6 | 15,38 % | 15,36 % | 0,02 % | 0,16 % |
| Hautes-Alpes | 23 558 | 201 | 20 | 0,94 % | 0,85 % | 0,08 % | 9,05 % |
| Ardèche | 60 115 | 3 703 | 4 | 6,17 % | 6,16 % | 0,01 % | 0,11 % |
| Ardennes | 76 984 | 837 | 45 | 1,15 % | 1,09 % | 0,06 % | 5,10 % |
| Ariège | 45 029 | 1 842 | 23 | 4,14 % | 4,09 % | 0,05 % | 1,23 % |
| Aube | 73 197* | 885 | 59 | 1,29 % | 1,21 % | 0,08 % | 6,25 % |
| Aude | 63 369 | 6 537 | 4 | 10,32 % | 10,32 % | 0,01 % | 0,06 % |
| Aveyron | 80 189 | 1 703 | 107 | 2,26 % | 2,12 % | 0,13 % | 5,91 % |
| Bouches-du-Rhône | 80 315 | 19 361 | 155 | 24,30 % | 24,11 % | 0,19 % | 0,79 % |
| Calvados | 109 845 | 957 | 66 | 0,93 % | 0,87 % | 0,06 % | 6,45 % |
| Cantal | 36 200 | 1 318 | 9 | 3,67 % | 3,64 % | 0,02 % | 0,68 % |
| Charente | 95 027 | 1 011 | 8 | 1,07 % | 1,06 % | 0,01 % | 0,79 % |
| Charente-Inférieure | 116 226 | 1 306 | 27 | 1,15 % | 1,12 % | 0,02 % | 2,03 % |
| Cher | 62 066 | 4 448 | 58 | 7,26 % | 7,17 % | 0,09 % | 1,29 % |
| Corrèze | 55 388 | 4 051 | 6 | 7,32 % | 7,31 % | 0,01 % | 0,15 % |
| Corse | 48 308 | 298 | 4 | 0,63 % | 0,62 % | 0,01 % | 1,32 % |
| Côte-d'Or | 100 459 | 11 782 | 28 | 11,76 % | 11,73 % | 0,03 % | 0,24 % |
| Côtes-du-Nord | 113 859 | 896 | 10 | 0,80 % | 0,79 % | 0,01 % | 1,10 % |
| Creuse | 53 124 | 720 | 52 | 1,45 % | 1,36 % | 0,10 % | 6,74 % |
| Dordogne | 105 089 | 6 595 | 39 | 6,31 % | 6,28 % | 0,04 % | 0,59 % |
| Doubs | 61 043 | 1 324 | 139 | 2,40 % | 2,17 % | 0,23 % | 9,50 % |
| Drôme | 71 112 | 3 430 | 12 | 4,84 % | 4,82 % | 0,02 % | 0,35 % |
| Eure | 106 150 | 1 980 | 134 | 1,99 % | 1,87 % | 0,13 % | 6,34 % |
| Eure-et-Loir | 69 322 | 1 535 | 270 | 2,60 % | 2,21 % | 0,39 % | 14,96 % |
| Finistère | 106 067 | 1 581 | 14 | 1,50 % | 1,49 % | 0,01 % | 0,88 % |
| Gard | 82 660 | 12 251 | 9 | 14,83 % | 14,82 % | 0,01 % | 0,07 % |
| Haute-Garonne | 97 810 | 15 852 | 92 | 16,30 % | 16,21 % | 0,09 % | 0,58 % |
| Gers | 72 572* | 9 125 | 12 | 12,59 % | 12,57 % | 0,02 % | 0,13 % |
| Gironde | 133 964 | 8 488 | 41 | 6,37 % | 6,34 % | 0,03 % | 0,48 % |
| Hérault | 81 820* | 13 461 | 20 | 16,48 % | 16,45 % | 0,02 % | 0,15 % |

| | | | | | | | |
|---------------------|----------|--------|-------|---------|---------|--------|---------|
| Ille-et-Vilaine | 111 794 | 514 | 35 | 0,49 % | 0,46 % | 0,03 % | 6,38 % |
| Indre | 55 355 | 7 514 | 39 | 13,64 % | 13,57 % | 0,07 % | 0,52 % |
| Indre-et-Loire | 76 784 | 1 684 | 239 | 2,50 % | 2,19 % | 0,31 % | 12,43 % |
| Isère | 139 321 | 2 533 | 308 | 2,04 % | 1,82 % | 0,22 % | 10,84 % |
| Jura | 69 211* | 1 868* | 128* | 2,88 % | 2,70 % | 0,18 % | 6,41 % |
| Landes | 54 179 | 1 235 | 3 | 2,29 % | 2,28 % | 0,01 % | 0,24 % |
| Loir-et-Cher | 58 233 | 2 931 | 63 | 5,14 % | 5,03 % | 0,11 % | 2,10 % |
| Loire | 78 717 | 3 702 | 285 | 5,06 % | 4,70 % | 0,36 % | 7,15 % |
| Haute-Loire | 42 867 | 1 262 | 2 538 | 8,86 % | 2,94 % | 5,92 % | 66,79 % |
| Loire-Inférieure | 84 269 | 5 405 | 76 | 6,50 % | 6,41 % | 0,09 % | 1,39 % |
| Loiret | 74 216 | 996 | 176 | 1,58 % | 1,34 % | 0,24 % | 15,02 % |
| Lot | 64 185 | 4 086 | 21 | 6,40 % | 6,37 % | 0,03 % | 0,51 % |
| Lot-et-Garonne | 82 600 | 1 8815 | 6 | 22,79 % | 22,78 % | 0,01 % | 0,03 % |
| Lozère | 24 810 | 420 | 0 | 1,69 % | 1,69 % | 0,00 % | 0,00 % |
| Maine-et-Loire | 112 328* | 1 255 | 27 | 1,14 % | 1,12 % | 0,02 % | 2,11 % |
| Manche | 102 371 | 1 193 | 6 | 1,17 % | 1,17 % | 0,01 % | 0,50 % |
| Marne | 89 354 | 673 | 277 | 1,06 % | 0,75 % | 0,31 % | 29,16 % |
| Haute-Marne | 67 746 | 920 | 13 | 1,38 % | 1,36 % | 0,02 % | 1,39 % |
| Mayenne | 76 088 | 718 | 20 | 0,97 % | 0,94 % | 0,03 % | 2,71 % |
| Meurthe | 98 724 | 953 | 54 | 1,02 % | 0,97 % | 0,05 % | 5,36 % |
| Meuse | 76 800* | 1 384 | 15 | 1,82 % | 1,80 % | 0,02 % | 1,07 % |
| Morbihan | 75 405 | 1 863 | 8 | 2,48 % | 2,47 % | 0,01 % | 0,43 % |
| Moselle | 96 794 | 941 | 30 | 1,00 % | 0,97 % | 0,03 % | 3,09 % |
| Nièvre | 69 483 | 2 896 | 343 | 4,66 % | 4,17 % | 0,49 % | 10,59 % |
| Nord | 208 267* | 14 441 | 38 | 6,95 % | 6,93 % | 0,02 % | 0,26 % |
| Oise | 100 383 | 945 | 345 | 1,29 % | 0,94 % | 0,34 % | 26,74 % |
| Orne | 99 261 | 1 152 | 40 | 1,20 % | 1,16 % | 0,04 % | 3,36 % |
| Pas-de-Calais | 143 066 | 1 848 | 69 | 1,34 % | 1,29 % | 0,05 % | 3,60 % |
| Puy-de-Dôme | 113 466 | 2 426 | 43 | 2,18 % | 2,14 % | 0,04 % | 1,74 % |
| Basses-Pyrénées | 75 060 | 3 100 | 8 | 4,14 % | 4,13 % | 0,01 % | 0,26 % |
| Hautes-Pyrénées | 50 749 | 1 579 | 2 | 3,12 % | 3,11 % | 0,00 % | 0,13 % |
| Pyrénées-Orientales | 30 291 | 8 771 | 12 | 29,00 % | 28,96 % | 0,04 % | 0,14 % |
| Bas-Rhin** | 113 612 | 4 575 | 19 | 4,04 % | 4,03 % | 0,02 % | 0,41 % |
| Haut-Rhin | 88 846 | 3 867 | 13 | 4,37 % | 4,35 % | 0,01 % | 0,34 % |
| Rhône | 141 649 | 2 602* | 9 513 | 8,55 % | 1,84 % | 6,72 % | 78,52 % |
| Haute-Saône | 74 962 | 2 452 | 20 | 3,30 % | 3,27 % | 0,03 % | 0,81 % |
| Saône-et-Loire | 114 455 | 15 608 | 64 | 13,69 % | 13,64 % | 0,06 % | 0,41 % |

| | | | | | | | |
|---|-----------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|
| Sarthe | 107 727 | 10 037 | 33 | 9,35 % | 9,32 % | 0,03 % | 0,33 % |
| Seine | 341 829 | 26 648 | 15 871 | 12,44 % | 7,80 % | 4,64 % | 37,33 % |
| Seine-Inférieure | 171 882 | 5 938 | 172 | 3,55 % | 3,45 % | 0,10 % | 2,82 % |
| Seine-et-Marne | 88 992 | 1 205 | 248 | 1,63 % | 1,35 % | 0,28 % | 17,07 % |
| Seine-et-Oise | 119 893 | 1 658 | 612 | 1,89 % | 1,38 % | 0,51 % | 26,96 % |
| Deux-Sèvres | 68 022 | 725 | 211 | 1,38 % | 1,07 % | 0,31 % | 22,54 % |
| Somme | 140 761 | 1 264 | 48 | 0,93 % | 0,90 % | 0,03 % | 3,66 % |
| Tarn | 79 619 | 6 167 | 22 | 7,77 % | 7,75 % | 0,03 % | 0,36 % |
| Tarn-et-Garonne | 53 715 | 3 898 | 4 | 7,26 % | 7,26 % | 0,01 % | 0,10 % |
| Var | 64 224 | 11 349 | 1 076 | 19,35 % | 17,67 % | 1,68 % | 8,66 % |
| Vaucluse | 51 457 | 7 950 | 674 | 16,76 % | 15,45 % | 1,31 % | 7,82 % |
| Vendée | 57 994 | 747 | 0 | 1,29 % | 1,29 % | 0,00 % | 0,00 % |
| Vienne | 67 350 | 2 239 | 19 | 3,35 % | 3,32 % | 0,03 % | 0,84 % |
| Haute-Vienne | 59 989 | 1 737 | 882 | 4,37 % | 2,90 % | 1,47 % | 33,68 % |
| Vosges | 88 063 | 619 | 143 | 0,87 % | 0,70 % | 0,16 % | 18,77 % |
| Yonne | 93 505 | 3 139 | 22 | 3,38 % | 3,36 % | 0,02 % | 0,70 % |
| Total France métropolitaine | 7 475 779 | 372 984 | 36 869 | 5,48 % | 4,99 % | 0,49 % | 9,00 % |
| <i>Résultats officiels (22 décembre 1848)</i> | 7 449 461 | 371 431 | 36 964 | 5,48 % | 4,99 % | 0,50 % | 9,05 % |

Source : Archives nationales, BB II 958-1046, *La Presse* (13-20 décembre 1848).

* Résultat incertain, sources contradictoires/illISIBLES.

** Résultat issu de *La Presse*, corrigé pour Raspail par les résultats par arrondissement dans Archives nationales, BB II 1 023.

Annexe 2. Le vote démocrate-socialiste dans le département de la Seine en décembre 1848

| <i>Lieu</i> | <i>Votants</i> | <i>Vote Ledru</i> | <i>Votes Raspail</i> | <i>Taux gauche</i> | <i>Taux Ledru-Rollin</i> | <i>Taux Raspail</i> | <i>Raspail/Gauche</i> |
|---|----------------|-------------------|----------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} arrondissement de Paris | 25 384 | 1 168 | 820 | 7,83 % | 4,60 % | 3,23 % | 41,25 % |
| 2 ^e | 23 846 | 1 968 | 1 155 | 13,10 % | 8,25 % | 4,84 % | 36,98 % |
| 3 ^e | 14 570 | 1 415 | 825 | 15,37 % | 9,71 % | 5,66 % | 36,83 % |
| 4 ^e | 10 869 | 1 257 | 1 185 | 22,47 % | 11,57 % | 10,90 % | 48,53 % |
| 5 ^e | 21 265 | 2 760 | 1 397 | 19,55 % | 12,98 % | 6,57 % | 33,61 % |
| 6 ^e | 23 458 | 3 455 | 1 465 | 20,97 % | 14,73 % | 6,25 % | 29,78 % |
| 7 ^e | 15 333 | 1 920 | 1 023 | 19,19 % | 12,52 % | 6,67 % | 34,76 % |
| 8 ^e | 22 543 | 2 841 | 1 344 | 18,56 % | 12,60 % | 5,96 % | 32,11 % |
| 9 ^e | 14 890 | 1 106 | 691 | 12,07 % | 7,43 % | 4,64 % | 38,45 % |
| 10 ^e | 36 536 | 1 603 | 883 | 6,80 % | 4,39 % | 2,42 % | 35,52 % |
| 11 ^e | 17 409 | 1 615 | 866 | 14,25 % | 9,28 % | 4,97 % | 34,91 % |
| 12 ^e | 18 797 | 1 666 | 1 345 | 16,02 % | 8,86 % | 7,16 % | 44,67 % |
| <i>Total Paris</i> | <i>244 900</i> | <i>22 774</i> | <i>12 999</i> | <i>14,61 %</i> | <i>9,30 %</i> | <i>5,31 %</i> | <i>36,34 %</i> |
| Saint-Denis (Courbevoie) | 6 411 | 321 | 84 | 6,32 % | 5,01 % | 1,31 % | 20,74 % |
| Saint-Denis (Neuilly-sur-Seine) | 18 164 | 1 022 | 951 | 10,86 % | 5,63 % | 5,24 % | 48,20 % |
| Saint-Denis (Saint-Denis) | 11 171 | 594 | 387 | 8,78 % | 5,32 % | 3,46 % | 39,45 % |
| Saint-Denis (Pantin) | 17 116 | 838 | 443 | 7,48 % | 4,90 % | 2,59 % | 34,58 % |
| Sceaux (Vincennes) | 9 848 | 181 | 58 | 2,43 % | 1,84 % | 0,59 % | 24,27 % |
| Sceaux (Villejuif) | 13 098 | 305 | 342 | 4,94 % | 2,33 % | 2,61 % | 52,86 % |
| Sceaux (Sceaux) | 13 389 | 370 | 445 | 6,09 % | 2,76 % | 3,32 % | 54,60 % |
| Sceaux (Charenton) | 7 732 | 243 | 162 | 5,24 % | 3,14 % | 2,10 % | 40,00 % |
| <i>Total Seine</i> | <i>341 829</i> | <i>26 648</i> | <i>15 871</i> | <i>12,44 %</i> | <i>7,80 %</i> | <i>4,64 %</i> | <i>37,33 %</i> |

Source : Archives nationales, B II 1029.

Annexe 3. Le vote démocrate-socialiste dans le département du Rhône en décembre 1848

| <i>Lieu</i> | <i>Votants</i> | <i>Ledru-Rollin</i> | <i>Raspail</i> | <i>Taux gauche</i> | <i>Taux Ledru-Rollin</i> | <i>Taux Raspail</i> | <i>Raspail/Gauche</i> |
|--------------------------------|----------------|---------------------|----------------|--------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} canton de Lyon | 6 367 | 168 | 699 | 13,62 % | 2,64 % | 10,98 % | 80,62 % |
| 2 ^e canton | 7 665 | 332 | 1 020 | 17,64 % | 4,33 % | 13,31 % | 75,44 % |
| 3 ^e canton | 10 501 | 281 | 1 984 | 21,57 % | 2,68 % | 18,89 % | 87,59 % |
| 4 ^e canton | 8 267 | 273 | 1 663 | 23,42 % | 3,30 % | 20,12 % | 85,90 % |
| 5 ^e canton | 4 295 | 90 | 430 | 12,11 % | 2,10 % | 10,01 % | 82,69 % |
| 6 ^e canton | 6 852 | 209 | 993 | 17,54 % | 3,05 % | 14,49 % | 82,61 % |
| 7 ^e canton | 13 649 | 232 | 1 721 | 14,31 % | 1,70 % | 12,61 % | 88,12 % |
| <i>Total Lyon</i> | <i>57 596</i> | <i>1 585</i> | <i>8 510</i> | <i>17,53 %</i> | <i>2,75 %</i> | <i>14,78 %</i> | <i>84,30 %</i> |
| Sections militaires | 7 663 | 39 | 51 | 1,17 % | 0,51 % | 0,67 % | 56,67 % |
| Arbresle | 4 117 | 5 | 50 | 1,34 % | 0,12 % | 1,21 % | 90,91 % |
| Condrieu | 2 274 | 86 | 9 | 4,18 % | 3,78 % | 0,40 % | 9,47 % |
| St Genis Laval | 5 201 | 46 | 190 | 4,54 % | 0,88 % | 3,65 % | 80,51 % |
| Givors | 3 791 | 24 | 308 | 8,76 % | 0,63 % | 8,12 % | 92,77 % |
| St-Laurent-de-Chamousset | 3 218 | 29 | 2 | 0,96 % | 0,90 % | 0,06 % | 6,45 % |
| Limonest | 5 280 | 13 | 52 | 1,23 % | 0,25 % | 0,98 % | 80,00 % |
| Mornant | 2 474 | 6 | 40 | 1,86 % | 0,24 % | 1,62 % | 86,96 % |
| Neuville-sur-Saône | 5 600 | 85 | 184 | 4,80 % | 1,52 % | 3,29 % | 68,40 % |
| St-Symphorien-sur-Coise | 2 495 | 1 | 1 | 0,08 % | 0,04 % | 0,04 % | 50,00 % |
| Vaugneray | 4 887 | 5 | 25 | 0,61 % | 0,10 % | 0,51 % | 83,33 % |
| Villefranche | 5 391 | 445 | 3 | 8,31 % | 8,25 % | 0,06 % | 0,67 % |
| Anse | 3 202 | 14 | 32 | 1,44 % | 0,44 % | 1,00 % | 69,57 % |
| Beaujeu | 4 211 | 22 | 1 | 0,55 % | 0,52 % | 0,02 % | 4,35 % |
| Belleville | 3 641 | 65 | 5 | 1,92 % | 1,79 % | 0,14 % | 7,14 % |
| Bois d'Oingt | 4 032 | 3 | 2 | 0,12 % | 0,07 % | 0,05 % | 40,00 % |
| Lamure | 3 705 | 13 | 5 | 0,49 % | 0,35 % | 0,13 % | 27,78 % |
| Monsols | 2 119 | 7 | 1 | 0,38 % | 0,33 % | 0,05 % | 12,50 % |
| Tarare | 6 253 | 29 | 42 | 1,14 % | 0,46 % | 0,67 % | 59,15 % |
| Thizy | 4 499 | 80 | 0 | 1,78 % | 1,78 % | 0,00 % | 0,00 % |
| <i>Total</i> | <i>141 649</i> | <i>2 602*</i> | <i>9 513</i> | <i>8,55 %</i> | <i>1,84 %</i> | <i>6,72 %</i> | <i>78,52 %</i> |

Source : Archives nationales, B II 1 025.

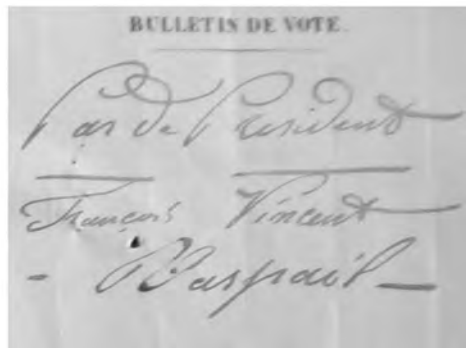
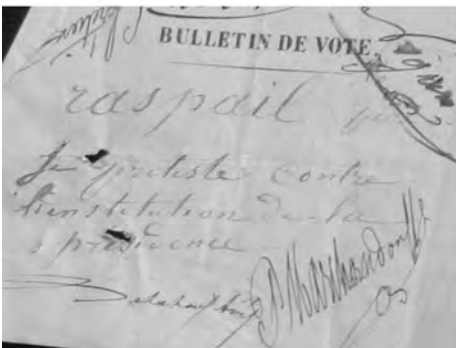
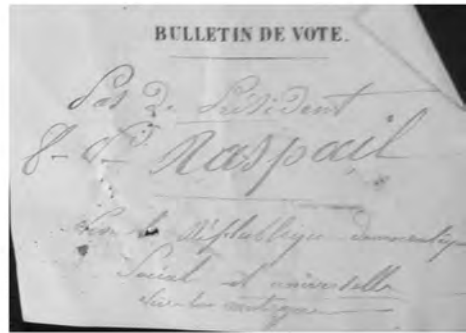
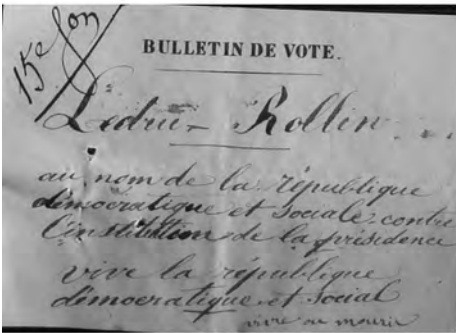
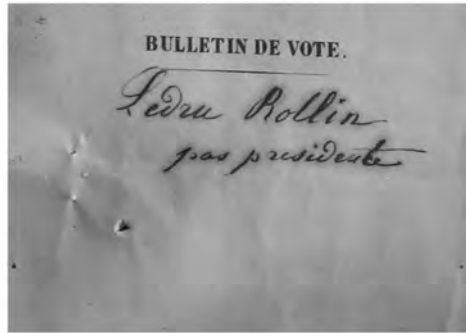
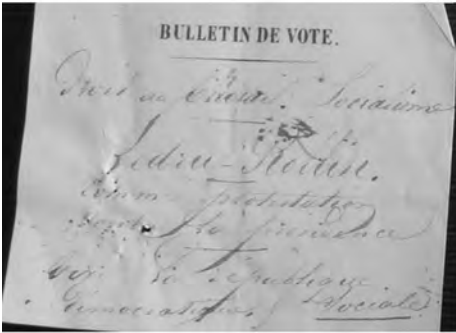
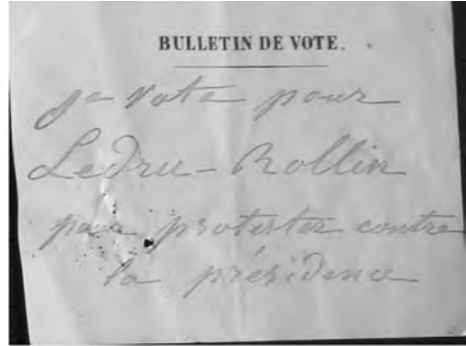
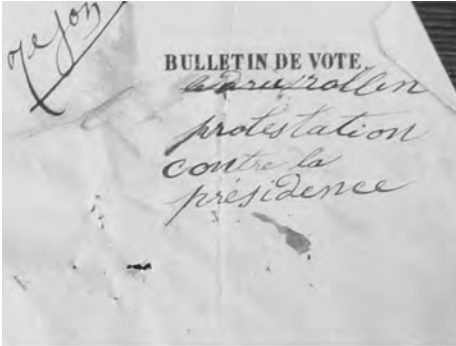
* Le total officiel retenu est 2 670, ce qui est dû à une erreur de calcul ou de report.

Annexe 4. Le vote démocrate-socialiste à la Croix-Rousse en décembre 1848

| <i>Lieu</i> | <i>Votants</i> | <i>Ledru-Rollin</i> | <i>Raspail</i> | <i>Taux gauche</i> | <i>Taux Ledru-Rollin</i> | <i>Taux Raspail</i> | <i>Raspail/gauche</i> |
|--|----------------|---------------------|----------------|--------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|
| 3 ^e canton Lyon, 1 ^{re} section Croix-Rousse | 1 084 | 36 | 316 | 32,47 % | 3,32 % | 29,15 % | 89,77 % |
| 3 ^e canton Lyon, 2 ^e section Croix-Rousse | 894 | 15 | 281 | 33,11 % | 1,68 % | 31,43 % | 94,93 % |
| 3 ^e canton Lyon, 3 ^e section Croix-Rousse | 847 | 13 | 238 | 29,63 % | 1,53 % | 28,10 % | 94,82 % |
| 3 ^e canton Lyon, 4 ^e section Croix-Rousse | 1 115 | 27 | 290 | 28,43 % | 2,42 % | 26,01 % | 91,48 % |
| 4 ^e canton Lyon, 1 ^{re} section Croix-Rousse | 1 101 | 33 | 323 | 32,33 % | 3,00 % | 29,34 % | 90,73 % |
| 4 ^e canton Lyon, 2 ^e section Croix-Rousse | 990 | 29 | 280 | 31,21 % | 2,93 % | 28,28 % | 90,61 % |
| 4 ^e canton Lyon, 3 ^e section Croix-Rousse | 774 | 26 | 219 | 31,65 % | 3,36 % | 28,29 % | 89,39 % |
| <i>Total</i> | <i>6 805</i> | <i>179</i> | <i>1 947</i> | <i>31,24 %</i> | <i>2,63 %</i> | <i>28,61 %</i> | <i>91,58 %</i> |

Source : Archives nationales, B II 1 025.

Annexe 5. Bulletins nuls du 14^e comité du 8^e arrondissement de Paris



BULLETIN DE VOTE.
F. V. Raspail
—
pas de présidence
—

BULLETIN DE VOTE.
Pas de Président

BULLETIN DE VOTE.
pas de Président
Droit aux Travaux

BULLETIN DE VOTE.
Léopold F. V. Raspail
—
pour la République Démocratique et sociale
—
à la tête du bureau de la S^e Jean

BULLETIN DE VOTE.
Raspail
je veux que les monts
à la présidence
et tous grands gagnent
leur à la potence

Source : Archives nationales, B II 1029.